

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 224  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

SOUTIEN AUX POLITIQUES  
DU MINISTÈRE DE LA  
CULTURE



PROGRAMME 224  
**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

## Aude ACCARY-BONNERY

Secrétaire générale adjointe

Responsable du programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture

### Précisions sur le changement de responsable du programme

En 2021, à la suite de l'évolution de l'organisation de l'administration centrale sous la responsabilité de la Secrétaire générale adjointe, responsable du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture », la stratégie du programme a été recentrée autour de six axes principaux et demeurent inchangés en 2022 :

- la promotion et la défense de la diversité culturelle au sein de l'Union européenne et auprès des organisations internationales;
- le soutien au déploiement des acteurs culturels français à l'international, la valorisation de leur expertise et le rayonnement dans le monde de la culture française ;
- la mise en œuvre de relations bilatérales renouvelées avec ses partenaires étrangers, qui s'appuie notamment sur la mobilité des artistes et l'accueil des professionnels
- l'amélioration de la qualité de service ;
- la maîtrise des dépenses publiques ;
- la modernisation de la fonction publique à travers son plan de transformation numérique adopté en 2019.

L'ensemble des services de l'administration centrale et des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) contribue à cette démarche.

Le contexte international et ses conséquences économiques ont conforté cette stratégie et renforcé la volonté de l'ensemble des acteurs culturels de poursuivre ces objectifs.

La dégradation de certains indicateurs économiques et la forte poussée de l'inflation en 2022 a contraint le ministère à optimiser les crédits dédiés aux fonctions supports et la maîtrise des organisations mise en place en 2021 en ont constitué un levier fort et un gage de réussite.

### POLITIQUE INTERNATIONALE

La nouvelle organisation de la fonction internationale introduite en 2021 traduit l'ambition du ministère d'une action européenne et internationale plus affirmée, mieux identifiée et cohérente, au service de l'ensemble du secteur culturel.

Ainsi, une entité unique au sein du secrétariat général est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et de valoriser la politique internationale du ministère.

Cette politique s'articule autour des objectifs suivants, déclinés comme suit en 2022 :

- Promouvoir la diversité culturelle et les politiques culturelles portées par le ministère au sein de l'Union européenne et auprès des organisations internationales ;
- Favoriser le déploiement des acteurs culturels français à l'international et le rayonnement de la culture française dans le monde ;
- Valoriser l'expertise culturelle du ministère et de ses opérateurs ;
- Faire évoluer les modalités de la coopération bilatérale vers un modèle de co-construction ;
- Favoriser l'accueil des professionnels et artistes étrangers, en particulier dans les situations de crise.

Sur le plan européen, le ministère a joué un rôle important lors de cette année 2022 placée sous le signe de la Présidence française de l'Union européenne. A cette occasion, la France a réaffirmé une ambition forte pour l'Europe de la culture et engagé avec les partenaires européens des réflexions sur l'avenir de celle-ci.

Le ministère s'est tout particulièrement mobilisé en faveur des artistes, professionnels de la culture et journalistes impactés par la guerre en Ukraine en mettant en œuvre un plan de soutien dédié qui a bénéficié à près de 2 000 artistes ou professionnels ukrainiens.

### POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière écologique, le ministère est pleinement engagé pour transcrire dans son propre fonctionnement, ainsi que dans son appui aux filières culturelles, les priorités du Gouvernement, qu'il s'agisse de décarbonation, de restauration de la biodiversité ou encore de sobriété en ressources. Ainsi, il met en œuvre le dispositif interministériel « Services publics écoresponsables », dont il supervise l'application dans les établissements publics. 2022 a vu la poursuite du déploiement du forfait « Mobilité durable », le renouvellement du parc automobile ministériel en tout hybride, l'application des mesures gouvernementales de sobriété énergétique ou encore la diffusion d'un référentiel ministériel de formation « numérique responsable ». Par ailleurs, avec l'appui de la Commission européenne et en lien avec le Commissariat général au développement durable, le Ministère a coordonné en

2022 la conception d'une Feuille de route de transition écologique de la Culture, stratégie pour toutes les filières culturelles qui sera mise en œuvre à partir de 2023,

## ÉGALITÉ ET PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

En matière sociale et sociétale, le ministère de la Culture a obtenu à nouveau, au printemps 2022, les labels « Diversité » et « Égalité professionnelle » délivrés par l'AFNOR certifiant qu'il travaille concrètement à garantir le respect de la diversité et de l'égalité dans ses pratiques internes et les politiques culturelles qu'il porte. L'extension de la démarche de labellisation à l'ensemble de ses établissements publics a été poursuivie d'une part, ainsi que la généralisation de cette action à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des directions des affaires culturelles en outre-mer (DAC) et des services à compétence nationale (SCN) d'autre part. La vingtaine d'établissements publics déjà labellisés ont renouvelé leur candidature : 12 ont déjà de nouveau obtenu les certifications Afnor. En parallèle, 14 nouveaux opérateurs ont lancé une démarche de labellisation en 2022 accompagnés par le ministère, et 5 d'entre eux ont d'ores et déjà obtenu pour la première fois l'un des deux labels.

Les démarches de prévention des discriminations et des violences sexuelles irriguent depuis 2017 l'ensemble des politiques et champs culturels. La mission Diversité-Égalité accompagne chaque année davantage de professionnels et de projets innovants, et diffuse à des acteurs plus nombreux et plus variés les outils qui permettent de réaliser l'égalité et la diversité de façon concrète dans la culture et la création. Les actions et politiques de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes ont notamment été poursuivies en 2022, tant dans les services et établissements relevant du ministère que dans l'ensemble des secteurs culturels et artistiques.

## MODERNISATION NUMÉRIQUE ET OPTIMISATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le ministère a poursuivi en 2022 le plan de transformation numérique de 2019, portant tant la modernisation de l'informatique interne que la dématérialisation des services rendus aux citoyens et usagers.

Les actions ont conduit entre autres à :

- améliorer l'environnement numérique de travail des agents, notamment en matière d'outils collaboratifs
- initier la transformation du système d'information en partant d'une approche par la donnée et la création de valeurs pour les directions métier et les usagers.
- mettre en place une stratégie de résilience pour faire face aux menaces et lancer les premières mesures.
- Positionner une offre de service du ministère vers les opérateurs et acteurs culturels ainsi qu'à destination des autres départements ministériels, en particulier sur l'archivage électronique.
- Faciliter les démarches des usagers à travers la simplification et la dématérialisation des demandes de subvention ou encore la dématérialisation des demandes d'autorisation relatives à l'urbanisme.

**En matière immobilière**, le ministère de la Culture a poursuivi la mise en œuvre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale dont la mesure principale est la poursuite du projet « CAMUS », lancé en phase opérationnelle à l'été 2016, et consistant à réunir l'ensemble des services d'administration centrale sur trois sites, au lieu de sept actuellement ainsi qu'à offrir un nouveau cadre de travail aux agents, tout en permettant de valoriser le patrimoine immobilier exceptionnel du ministère. En 2022, les travaux d'aménagement sur les sites ont permis de préparer les premiers mouvements de relocalisation des personnels initiés en fin d'année 2022. L'exercice 2023 en cours permettra aussi d'initier les réflexions sur le futur SPSI 2024-2028 de l'administration centrale.

Le **renforcement progressif de la fonction achats** s'est poursuivi en 2022. Un accent particulier a été mis sur la professionnalisation des acheteurs dans les DRAC et notamment ceux en charge des marchés de restauration des monuments historiques. L'accompagnement des services suite au déploiement du nouveau Système d'information des achats « APPACH » en 2022 constitue dans cette optique l'un des enjeux importants de l'année.

En 2022, une expérimentation visant à porter les achats majeurs de certains SCN aux fins d'optimiser leur organisation achat sera initialisée.

En parallèle, le ministère de la Culture poursuit sa participation au dispositif des plateformes régionales achats (PFRA).

Enfin, un Comité ministériel des engagements a été créé en 2022 afin de mettre en œuvre l'encadrement du recours à des fournisseurs externes pour les besoins en prestations intellectuelles.

Il convient de préciser à ce stade que les indicateurs 1.2, 1.3 et 1.5 ne sont plus considérés comme pertinents et ne seront plus renseignés dès le PAP 2023.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

INDICATEUR 1.2 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.3 : Ratio d'efficacité bureautique

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Bilan stratégique

INDICATEUR 1.4 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 1.5 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

INDICATEUR 1.6 : Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

### INDICATEUR

#### 1.1 – Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)	k€	8,7	8,1	8,4	8,4	8

#### Commentaires techniques

Mode de calcul : ont été comptabilisés sur l'action 7 du programme 224 : les dépenses de fonctionnement courant en administration centrale, les dépenses globales en services déconcentrés ainsi que les dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien hors BOP locaux.

Ont été comptabilisés au titre des effectifs gérés en ETPT : tous les agents gérés par le service des ressources humaines du ministère, les services du personnel des directions centrales et des DRAC.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Effectifs gérés (pour info)	effectifs physiques	9 726	Non déterminé	Sans objet	Sans objet	Sans objet

#### Commentaires techniques

Mode de calcul et périmètre Précisions méthodologiques : sont comptabilisés au titre des effectifs gérés : tous les agents intégralement gérés (en paye et en carrière) par le SRH, les services du personnel des directions centrales et des DRAC (9 644 en 2022 à comparer avec les 9 644 en 2021). Suivant la méthodologie du guide de la performance de mars 2018 et afin de mieux rendre compte de la complexité de la gestion du ministère de la Culture, un coefficient de pondération est appliqué aux effectifs gérants.

Ce coefficient regroupe les effectifs gérés en carrière et en paie (9 644) ainsi que les effectifs gérés par le ministère pour le compte d'établissements publics (3 450).

Ainsi, ce ratio est de  $9\,644 / (9\,644 + 3\,450) = 74\%$  (inchangé par rapport à 2021).

Sont comptabilisés comme « affectés à la gestion des ressources humaines » : l'ensemble des agents du service des ressources humaines (SRH- hors secrétariat), les agents des directions centrales et les agents des DRAC en charge des ressources humaines (242).

Une fois le ratio appliqué, l'effectif gérant « net » est ramené à 178 ETPT (=  $242 \times 74\%$ ).

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Objectifs et indicateurs de performance

L'indicateur d'efficacité de la GRH passe ainsi en adoptant cette méthodologie de 2,5 % à 1,8 % (= 178 / 9 664).

NB : les effectifs sont affichés pour information et ne font pas l'objet de prévision.

Il est à noter que, conformément aux règles arrêtées par la direction du budget, les effectifs gérés sont décomptés en personnes physiques.

Sources des données : service des ressources humaines

Justification des prévisions et de la cible

Il convient de préciser que la carrière de l'ensemble des titulaires du ministère est gérée au niveau ministériel. Ainsi, tous les titulaires rémunérés sur titre 3 (environ 3 450 personnes physiques au 31/12/2021) n'étaient pas décomptés dans les effectifs gérés avant 2019, alors même qu'ils constituent une charge de travail importante (nominations, avancements, promotions, modalités de temps de travail, maladies à demi-traitement, etc.) pour les services RH recensés ici comme « gérants ». C'est ainsi qu'un coefficient de pondération a été défini pour rapporter les effectifs « gérants » aux seuls effectifs intégralement gérés (cf. supra méthode de calcul).

**INDICATEUR****1.3 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	941	1 027	1500	1500	1500
Pour information : Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	4 111	4 685	4300	4050	4050

**Commentaires techniques**

Le mode de calcul correspond à la définition de la direction du budget et intègre les dépenses de masse salariale afférentes.

Dans la somme des coûts bureautiques sont comptabilisés :

- les achats de PC fixes, de PC portables, d'imprimantes personnelles ou en pool, des copieurs multi-fonctions, de licences de systèmes d'exploitation et des suites bureautiques ;
- les coûts de la formation bureautique des utilisateurs ;
- les coûts de serveurs bureautiques ;
- les coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique ;
- les coûts de la maintenance du matériel et du logiciel bureautique ;
- la masse salariale correspondant aux agents de la sous-direction des systèmes d'information affectés à la bureautique (Titre 2).

Conformément au mode de calcul interministériel, ne sont pas pris en compte les dépenses de consommables (cartouches, clés USB, etc.), le coût Internet d'accès et d'hébergement, les dépenses de messagerie (notamment les serveurs), les applications de collaboration et les coûts réseaux (téléphonie et données), ainsi que les dépenses de reprographie.

**INDICATEUR****1.4 – Efficacité de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	15,61	15,61	15,61	15,61	15,61
Pour information : Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	14	Non déterminé	40	40	66
Pour information : Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	26	Non déterminé	0	Sans objet	Sans objet

**Commentaires techniques**Périmètre :

Ces données sont calculées pour les 7 sites de l'administration centrale : Valois, Bons-enfants, Pyramides, Beaubourg, Francs-Bourgeois, Saint-Cyr et Richelieu.

**Mode de calcul :**

Le ratio « SUN / Poste de travail » correspond à la surface utile nette en m<sup>2</sup>, calculée conformément à la définition de la direction de l'immobilier de l'État, rapportée au nombre de postes de travail.

Les ratios « entretien courant / SUB » et « entretien lourd / SUB » rapportent l'ensemble des dépenses réalisées au cours de l'année, en crédits de paiement, au titre respectivement de l'entretien courant et de l'entretien lourd, au nombre de m<sup>2</sup> de surface utile brute des locaux occupés par les services d'administration centrale.

En 2018 et 2019, le ratio est calculé sur la base des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire porté par le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». Un changement de périmètre est opéré à compter de 2020, le ratio prenant désormais en compte les dépenses d'entretien à la charge de l'occupant réalisées sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

**INDICATEUR****1.5 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,5	4,2	5,4	4,4	5,4

**Commentaires techniques**

**Périmètre :** bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 par rapport aux effectifs sous plafond d'emplois du ministère.

**Mode de calcul :** le taux d'emploi correspond au calcul suivant : (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total x 100

**Source des données :** service des ressources humaines. NB : le résultat de cet indicateur est affiné en fin du 1er trimestre de chaque année pour transmission définitive fin avril au FIPHP.

**INDICATEUR****1.6 – Indicateur transversal d'efficacité de la fonction achats**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Gains relatifs aux actions achat ( SAE + actions ministérielles propres).	M€	Non déterminé	Non déterminé	4	4	4

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** La direction des achats de l'État (DAE) a mis en place une méthode de mesure des gains communs à l'ensemble des ministères.

Le principe général est d'évaluer la performance économique au travers des leviers utilisés par le ministère (standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, etc.).

Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux ». Les gains sont calculés selon une base annuelle qui permet de comparer les projets sur une base homogène quelle que soit leur durée effective (exemple d'un marché pluriannuel) et de calculer des pourcentages de gains par rapport à une dépense annuelle.

Les gains recensés dans le plan d'action permettent de distinguer :

- les achats récurrents : il s'agit des achats répétés régulièrement (exemple : marché de fournitures de bureau ou de matériel informatique). Pour les achats récurrents la formule est la suivante : Gain achat = (prix historique - prix nouveau) X volume prévisionnel ;
- les achats ponctuels : ces achats sont soit des achats ponctuels, soit des achats très particuliers pour lesquels il n'y a pas de référence aisée. La particularité est donc que le prix historique n'est pas connu. L'acheteur va donc devoir trouver une solution alternative telle qu'un prix de référence auprès d'un autre établissement, une étude de marché préalable auprès des fournisseurs, à défaut un budget prévisionnel. La formule est la suivante : Gain achat = (prix de référence - prix nouveau) X volume prévisionnel ;



**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Objectifs et indicateurs de performance

- les actions de progrès : il s'agit de projets achats visant à optimiser l'usage d'un marché ou à encourager des comportements (par exemple : diminuer nos consommations d'énergie par des comportements plus responsables, éviter les gaspillages, définir une nouvelle politique du voyage...). La logique de calcul consiste à comparer la situation avant le projet avec celle qui sera constatée une fois le projet mené à son terme. La formule est la suivante : Gain achat = situation de référence – situation améliorée

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Coût des fonctions de soutien par ETP (indicateur 1.1)**

Le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT varie en fonction de l'exécution des dépenses de fonctionnement en action 7 (action sociale, affaires générales, informatique, communication, dépenses immobilières, études et formation), du poids des dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien ainsi que du nombre d' ETPT affecté au ministère de la Culture.

En 2022, le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT est en légère augmentation à 8,4 k€ par rapport à 2021 (8,1 k€). Celle-ci s'explique en grande partie par l'aspect contraint des dépenses en 2022. En effet, si les premiers effets de l'inflation en 2022 ont été importants, une partie des mesures mises en œuvre à l'occasion de la crise sanitaire ont été au moins partiellement maintenues. Il en va ainsi du télétravail ainsi que recours au réunion en vison au moins, jusqu'au dernier trimestre 2022. L'accès donné à tous les agents aux outils numériques pour télétravailler, du fait de l'augmentation du télétravail des agents pendant la crise sanitaire (augmentation de l'équipement des agents en PC portables avec VPN et mise en place d'une solution d'audio et de visioconférence) est désormais stable et n'a plus, en 2022, l'impact identifié en 2020 puis en 2021.

**Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (indicateur 1.2 en extinction)**

Il convient de préciser que la carrière de l'ensemble des titulaires du ministère est gérée au niveau ministériel. Ainsi, tous les titulaires rémunérés sur titre 3 (environ 3370) n'étaient pas décomptés dans les effectifs gérés avant 2019, alors même qu'ils constituent une charge de travail importante (nominations, avancements, promotions, modalités de temps de travail, maladies à demi-traitement, etc.) pour les services RH recensés ici comme « gérants ». C'est ainsi qu'un coefficient de pondération a été défini pour rapporter les effectifs « gérants » aux seuls effectifs intégralement gérés (cf. supra méthode de calcul).

L'évolution du mode de calcul exposée ci-dessus ainsi que la diminution du nombre d'agents gérés constatée en 2022, du fait des efforts de maîtrise des effectifs réalisés par le ministère et du renforcement de l'autonomie des opérateurs par le transfert sur titre 3 des agents des établissements publics permettent de consolider et de maintenir le ratio gérants/gérés sur la période à son niveau prévisionnel de 1,8 %.

**Ratio d'efficacité bureautique (indicateur 1.3 en extinction)**

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de l'engagement de l'État à fournir, en flux, des postes informatiques portables aux agents dont les missions permettaient le télétravail. Des achats ont été réalisés en conséquence, sans augmenter pour autant le parc de postes informatiques ce qui a permis l'atteinte de la cible en 2022.

**Efficacité de la gestion immobilière (indicateur 1.4)**

La mise en œuvre du projet Camus de regroupement des services centraux du ministère de la Culture sur trois sites domaniaux au lieu de sept actuellement est programmée de 2016 à 2025, dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'administration centrale. Avant 2025, les ratios ne sont pas appelés à évoluer de manière significative et restent stables à 15,6 %.

**Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées (indicateur 1.5)**

La baisse du taux d'emploi se stabilise en 2022 pour le ministère de la Culture à 4,43 %. Depuis 2019, il était passé de 4,52 % en 2020 à 4,17 % en 2021.

Cet écart à la réalisation s'explique majoritairement par le transfert de plus de 10 % des effectifs dans de grands établissements publics tels que le musée d'Orsay, le Louvre, le château de Versailles et le centre des musées nationaux (CMN) qui ont une population importante de bénéficiaires de l'obligation d'emploi parmi leurs agents.

Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats (indicateur 1.6)

Il convient de noter que cet indicateur n'est pas actualisé par la DAE depuis 2020, compte-tenu d'un dysfonctionnement persistant. En revanche, des économies ont été chiffrées en 2022 et ont conduit à un gain potentiel d'économies achats de 2,5 M€ pour l'ensemble du ministère et non spécifiquement pour le P224.

## Soutien aux politiques du ministère de la culture

Programme n° 224 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
06 – Action culturelle internationale		711 001		7 385 969 6 654 283		<b>7 385 969</b> <b>7 365 284</b>	7 385 969
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	76 075 826 79 479 294	10 605 843 2 963 195	3 782 538	897 150	<b>769 954 474</b> <b>779 009 921</b>	769 954 474
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>683 272 805</b>	<b>76 075 826</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>777 340 443</b>	<b>777 340 443</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+27 417		+1 769 834 (hors titre 2)			+1 797 251	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+9 638 241		+681 732 (hors titre 2)			+10 319 973	
Total des AE ouvertes	692 938 463		96 519 205 (hors titre 2)			789 457 668	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>691 887 744</b>	<b>80 190 295</b>	<b>2 963 195</b>	<b>10 436 821</b>	<b>897 150</b>	<b>786 375 205</b>	

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
06 – Action culturelle internationale		613 705		7 385 969 6 649 183		<b>7 385 969</b> <b>7 262 888</b>	7 385 969
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	74 149 377 77 418 723	10 605 843 2 961 038	3 751 351	897 150	<b>768 028 025</b> <b>776 916 005</b>	769 028 025
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>683 272 805</b>	<b>74 149 377</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>775 413 994</b>	<b>776 413 994</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+27 417		+1 769 834 (hors titre 2)			+1 797 251	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+9 638 241		+1 121 778 (hors titre 2)			+10 760 019	
Total des CP ouverts	692 938 463		95 032 801 (hors titre 2)			787 971 264	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>691 887 744</b>	<b>78 032 429</b>	<b>2 961 038</b>	<b>10 400 533</b>	<b>897 150</b>	<b>784 178 894</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
06 – Action culturelle internationale		74 273		7 385 969 6 790 720		7 385 969	7 385 969 6 864 994
07 – Fonctions de soutien du ministère	665 213 470 659 817 548	72 062 009 74 874 433	10 605 843 801 992	859 985	3 018 000	747 881 322	748 241 322 739 371 957
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>665 213 470</b>	<b>72 062 009</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>755 267 291</b>	<b>755 627 291</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>659 817 548</b>	<b>74 948 706</b>	<b>801 992</b>	<b>7 650 705</b>	<b>3 018 000</b>		<b>746 236 951</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
06 – Action culturelle internationale		67 761		7 385 969 6 788 520		7 385 969	7 385 969 6 856 282
07 – Fonctions de soutien du ministère	665 213 470 659 817 548	68 307 830 70 837 790	10 605 843 2 015 178	784 904	3 018 000	744 127 143	744 487 143 736 473 419
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>665 213 470</b>	<b>68 307 830</b>	<b>10 605 843</b>	<b>7 385 969</b>	<b>0</b>	<b>751 513 112</b>	<b>751 873 112</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>659 817 548</b>	<b>70 905 551</b>	<b>2 015 178</b>	<b>7 573 424</b>	<b>3 018 000</b>		<b>743 329 701</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	659 817 548	683 272 805	691 887 744	659 817 548	683 272 805	691 887 744
Rémunérations d'activité	398 223 385	415 126 527	423 681 671	398 223 385	415 126 527	423 681 671
Cotisations et contributions sociales	256 601 298	262 999 507	261 807 670	256 601 298	262 999 507	261 807 670
Prestations sociales et allocations diverses	4 992 864	5 146 771	6 398 403	4 992 864	5 146 771	6 398 403
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	74 948 706	76 075 826	80 190 295	70 905 551	74 149 377	78 032 429
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 647 833	63 839 565	67 307 008	58 604 678	61 913 116	65 149 142
Subventions pour charges de service public	12 300 873	12 236 261	12 883 287	12 300 873	12 236 261	12 883 287
Titre 5 – Dépenses d'investissement	801 992	10 605 843	2 963 195	2 015 178	10 605 843	2 961 038
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	898 821	1 335 843	2 641 523	1 965 734	1 335 843	2 776 838
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-96 829	9 270 000	321 672	49 444	9 270 000	184 200

## Soutien aux politiques du ministère de la culture

Programme n° 224 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	7 650 705	7 385 969	10 436 821	7 573 424	7 385 969	10 400 533
Transferts aux ménages	107 720	0	160 885	107 720	0	160 885
Transferts aux entreprises	1 507 125	0	2 186 705	1 507 125	0	2 106 255
Transferts aux collectivités territoriales	38 265	0	774 827	38 265	0	775 427
Transferts aux autres collectivités	5 997 595	7 385 969	7 314 404	5 920 314	7 385 969	7 357 967
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	3 018 000	0	897 150	3 018 000	0	897 150
Dotations en fonds propres	3 018 000	0	897 150	3 018 000	0	897 150
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>777 340 443</b>			<b>775 413 994</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+9 665 658			+9 665 658	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 451 567			+2 891 612	
<b>Total*</b>	<b>746 236 951</b>	<b>789 457 668</b>	<b>786 375 205</b>	<b>743 329 701</b>	<b>787 971 264</b>	<b>784 178 894</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	130 366		27 417	130 366		27 417
Autres natures de dépenses	321 825		1 769 834	3 321 825	1 000 000	1 769 834
<b>Total</b>	<b>452 192</b>		<b>1 797 251</b>	<b>3 452 192</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 797 251</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		10 682		10 682				
03/2022		39 245		39 245				
04/2022		12 290		12 290				
05/2022		18 695		18 695				
06/2022		5 145		5 145				
07/2022		210 202		210 202				
08/2022		12 750		12 750				
09/2022		16 107		16 107				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2022		53 036		53 036				
11/2022		25 511		25 511				
12/2022		32 773		32 773				
01/2023		2 835		2 835				
<b>Total</b>		<b>439 271</b>		<b>439 271</b>				

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022		8 621		8 621				
08/2022		291 000		291 000				
11/2022		9 760		9 760				
12/2022	27 417	1 021 182	27 417	1 021 182				
<b>Total</b>	<b>27 417</b>	<b>1 330 563</b>	<b>27 417</b>	<b>1 330 563</b>				

### ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	3 211 262		3 211 262					
06/12/2022	10 184 286		10 184 286					
<b>Total</b>	<b>13 395 548</b>		<b>13 395 548</b>					

### ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2022		35 228						
<b>Total</b>		<b>35 228</b>						

### ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2022		19 999		1 519 999				
<b>Total</b>		<b>19 999</b>		<b>1 519 999</b>				

## Soutien aux politiques du ministère de la culture

Programme n° 224 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2022		18 436		517 710				
<b>Total</b>		<b>18 436</b>		<b>517 710</b>				

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						1 982 842		1 982 842
<b>Total</b>						<b>1 982 842</b>		<b>1 982 842</b>

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	150 000		150 000			1 097 039		1 121 039
02/12/2022		297 458		297 458	686 323		686 323	
<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>297 458</b>	<b>150 000</b>	<b>297 458</b>	<b>686 323</b>	<b>1 097 039</b>	<b>686 323</b>	<b>1 121 039</b>

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		228 001			401 814		401 814	1 271 999
27/09/2022		2 861 100		2 861 100				
05/12/2022					2 819 170	27 140	2 819 170	27 140
<b>Total</b>		<b>3 089 101</b>		<b>2 861 100</b>	<b>3 220 984</b>	<b>27 140</b>	<b>3 220 984</b>	<b>1 299 139</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		1 982 842		1 982 842				
01/12/2022						1 654 311		1 654 311
<b>Total</b>		<b>1 982 842</b>		<b>1 982 842</b>		<b>1 654 311</b>		<b>1 654 311</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>13 572 965</b>	<b>7 212 899</b>	<b>13 572 965</b>	<b>8 948 943</b>	<b>3 907 307</b>	<b>4 761 332</b>	<b>3 907 307</b>	<b>6 057 331</b>



## Soutien aux politiques du ministère de la culture

Programme n° 224 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		7 385 969 7 365 284	7 385 969 7 365 284		7 385 969 7 262 888	7 385 969 7 262 888
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	86 681 669 87 122 177	769 954 474 779 009 921	683 272 805 691 887 744	84 755 220 85 028 262	769 028 025 776 916 005
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>683 272 805</b>	<b>94 067 638</b>	<b>777 340 443</b>	<b>683 272 805</b>	<b>92 141 189</b>	<b>775 413 994</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+9 665 658	+2 451 567	+12 117 225	+9 665 658	+2 891 612	+12 557 270
Total des crédits ouverts	692 938 463	96 519 205	789 457 668	692 938 463	95 032 801	787 971 264
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>691 887 744</b>	<b>94 487 461</b>	<b>786 375 205</b>	<b>691 887 744</b>	<b>92 291 150</b>	<b>784 178 894</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 050 719	+2 031 743	+3 082 463	+1 050 719	+2 741 651	+3 792 371

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	682 837 805	94 544 304	777 382 109	682 837 805	92 617 855	775 455 660
Amendements	+435 000	-476 666	-41 666	+435 000	-476 666	-41 666
<b>LFI</b>	<b>683 272 805</b>	<b>94 067 638</b>	<b>777 340 443</b>	<b>683 272 805</b>	<b>92 141 189</b>	<b>775 413 994</b>

Les crédits portés au PLF 2022 au titre du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » s'élevaient à 777,4 M€ en AE et 775,5 M€ en CP, dont 94,5 M€ en AE et 92,6 M€ en CP pour les crédits hors titre 2.

Les crédits du titre 2 du programme ont été majorés à hauteur de 0,44 M€ en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » au titre de la création de 5 postes (ETP) d'enseignants dans les Écoles nationales supérieures d'architecture. Cet amendement a porté les crédits du titre 2 à 683,3 M€.

Les crédits hors titre 2 du programme ont été diminués par voie d'amendement, intervenu au cours des débats parlementaires, à hauteur de 0,48 M€ en AE et en CP, les portant à 94,1 M€ en AE et 92,1 M€ en CP, au titre de la mutualisation et la transformation de la fonction achat interministérielle.

Ces deux amendements portent les crédits ouverts en loi de finances initiale pour le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » à 777,3 M€ en AE et 775,4 M€ en CP.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### 1/ Crédits hors dépenses de personnel

#### Arrêtés de report d'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2022		35 228						
<b>Total</b>		<b>35 228</b>						

Les AENE reportées en 2022 (comme en 2021) sont à rattacher à une opération portée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes demeurent résiduelles et seront annulées en gestion 2023.

#### Arrêtés de report de FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2022		19 999		1 519 999				
<b>Total</b>		<b>19 999</b>		<b>1 519 999</b>				

Ces reports de fonds de concours ont été transférés par décret de virement du 27 juin 2022 au P361 (détail donné ci-après).

#### Arrêtés de report général Hors FDC Hors AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/02/2022		18 436		517 710				
<b>Total</b>		<b>18 436</b>		<b>517 710</b>				

#### Décrets d'avance

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						1 982 842		1 982 842
<b>Total</b>						<b>1 982 842</b>		<b>1 982 842</b>

#### Décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance

Participation du programme au financement des dépenses urgentes liées à la guerre en Ukraine, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale mis en place face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, et assurer l'accueil de populations réfugiées.

#### Lois de Finances Rectificatives

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		1 982 842		1 982 842				

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Justification au premier euro

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2022						1 654 311		1 654 311
<b>Total</b>		<b>1 982 842</b>		<b>1 982 842</b>		<b>1 654 311</b>		<b>1 654 311</b>

Dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2022, la situation économique a conduit à faire le choix de reconstituer les marges en gestion afin de faire face à d'éventuels aléas d'ici la fin de l'année.

**Décrets de virement**

Programme	Résumé du virement	HT2 AE	HT2 CP
175	Financement ETP OPPIC vers Grand Bassin de St-Germain-en-Laye	68 000	68 000
361	Projet de construction IMVT Marseille	0	-1 500 000
361	Orgue de Basse-Terre	-19 999	-19 999
361	Organisation du forum national « Entreprendre dans la culture »	22 151	22 151
361	Dépense contentieux concernant l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles	-49 921	-49 921
361	Organisation du forum national Entreprendre dans la culture	-180000	-180000

**Décrets de transfert**

Programme externe MC	Résumé du transfert	HT2 AE	HT2 CP
105	Refacturations informatiques VITAM	266 000	266 000
105	Financement association mémorielle IBUKA (Rwanda)	-10 000	-10 000
129	Refacturations informatiques Démarches simplifiées	-47 000	-47 000
129	Refacturations informatiques RIE - liens, sites mutualisés	-76 300	-76 300
129	Refacturations informatiques RIE - projet résilience	-73 200	-97 200
156	Refacturations informatiques Marché support logiciels libres	-46 345	-46 345
156	Refacturations informatiques VAS - infrastructure NUBO	-99 194	-99 194
185	ALIPH - protection du patrimoine dans les zones de conflit	-2 861 100	-2 861 100
185	Gestion collaborateur coopération internationale	-25 000	-25 000
215	Refacturations informatiques - HARLEM	-24 540	-24 540
215	Refacturations informatiques - VITAM infrastructures	-241 091	-241 091
216	Refacturations informatiques - COMU	-25 322	-25 322
216	Refacturations informatiques - Horodatage	-2 668	-2 668
217	Refacturations informatiques - JITSY (web-conférences)	-5 989	-5 989
218	Marque employeur pour la fonction publique	-18 555	-18 555
302	Refacturations informatiques - Hébergement centre serveur des douanes (Osny)	-198 551	-198 551
310	Refacturations informatiques - 2 <sup>d</sup> site ADAMANT et site de secours	-125 100	-125 100
212	Refacturations informatiques - VAS	661 750	661 750
310	Refacturations informatiques - VAXONE	584 375	584 375
124	Refacturations informatiques - VAS	453 791	453 791
215	Refacturations informatiques - adhésion VAS/VITAM	89 458	89 458
148	Adhésion à la plateforme de formation MENTOR	-157 000	-157 000
212	Rémunération ETP OPPIC mis à disposition	365 000	365 000

**Total des ouvertures et annulations (y.c. FdC et AdP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>13 572 965</b>	<b>7 212 899</b>	<b>13 572 965</b>	<b>8 948 943</b>	<b>3 907 307</b>	<b>4 761 332</b>	<b>3 907 307</b>	<b>6 057 331</b>

## 2/ Crédits de titre 2

Concernant les décrets de virement du titre 2, le détail est donné dans le tableau ci-dessous :

Programme	Résumé du transfert	T2 HCAS AE=CP	T2 CAS AE=CP	Total T2 AE=CP
175	Transfert de la masse salariale d'un agent du Musée d'Orsay	-47 068	0	-47 068
175	Transfert de 2 ETP vers le Musée d'Orsay	-59 051	0	-59 051
175	Régularisation de la masse salariale d'un agent du Musée Picasso	-117 136	-56 528	-173 664
334	Transfert de la masse salariale d'un agent BNF mis à disposition de la PFUE	-61 400	-31 631	-93 031
361	Transfert d'un ETP vers l'École nationale supérieure d'Art de Limoges	-49 687	0	-49 687
131	Financement de la prime inflation aux établissements publics du programme 131	-112 200	0	-112 200
175	Financement de la prime inflation aux établissements publics du programme 175	-566 700	0	-566 700
334	Financement de la prime inflation aux établissements publics du programme 334	-105 500	0	-105 500
361	Financement de la prime inflation aux établissements publics du programme 361	-99 100	0	-99 100
175	Transfert de crédits catégoriels CMN	-98 045	0	-98 045
175	Transfert de crédits catégoriels EPMOO	-167 514	0	-167 514
175	Transfert de crédits catégoriels EPV	-170 986	0	-170 986
175	Transfert de crédits catégoriels Louvre	-479 062	-24 411	-503 473
334	Transfert de crédits catégoriels BNF	-927 016	0	-927 016
334	Transfert de crédits catégoriels CNL	-9 790	0	-9 790
361	Transfert de crédits catégoriels INP	-8 755	0	-8 755
361	Transfert de la masse salariale d'un ETPT École nationale supérieure des Beaux-Arts	-21 944	-7460	-29 404

Concernant les décrets de transfert du titre 2, le détail est donnée dans le tableau ci-dessous :

Programme externe MC	Résumé du transfert	T2 HCAS AE=CP	T2 CAS AE=CP	Total T2 AE=CP
150	Financement des mesures reconventionnelles 2022 (LPPR)	150 000	0	150 000
147	Compensation délégués du préfet	25 088	9 912	35 000
217	Transfert de la masse salariale et des ETPT d'agents du MTES mis à disposition du ministère de la Culture	-511 654	-209 669	-721 323

Les crédits du titre 2 du programme 224 ont été également été abondés à hauteur de 13 395 548 € en AE et en CP par arrêtés de répartition en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » en vue de financer les mesures issues des rendez-vous salariaux 2021 et 2022.

## Soutien aux politiques du ministère de la culture

Programme n° 224 | Justification au premier euro

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 416 364	3 447 316	6 863 680	3 416 364	3 370 258	6 786 622
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-1 982 842	-1 982 842	0	-1 982 842	-1 982 842
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>3 416 364</b>	<b>1 464 474</b>	<b>4 880 838</b>	<b>3 416 364</b>	<b>1 387 416</b>	<b>4 803 780</b>

La réserve de précaution initiale du programme 224 était de 6,86 M€ en AE et 6,79 M€ en CP, dont 3,42 M€ en AE et en CP pour les crédits de titre 2 et 3,45 M€ en AE et 3,37 M€ en CP pour les crédits hors titre 2.

La réserve de précaution des crédits hors titre 2 a été consommée à hauteur de 1,46 M€ en AE et 1,39 M€ en CP et annulée en loi de finances rectificative à hauteur de 1,98 M€ en AE et en CP.

La réserve de précaution des crédits du titre 2 a été entièrement dégelé.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1005 – Filière administrative	-2,83	4 018,10	3 858,63	+1,00	3 979,49	+119,86
1006 – Filière technique et d'enseignement	-10,00	2 530,92	2 559,00	-8,00	2 482,63	-68,37
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	837,15	984,00	0,00	815,88	-168,12
1008 – Filière scientifique	0,00	1 983,54	2 032,50	0,00	1 963,07	-69,43
<b>Total</b>	<b>-12,83</b>	<b>9 369,71</b>	<b>9 434,13</b>	<b>-7,00</b>	<b>9 241,07</b>	<b>-186,06</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1005 – Filière administrative	-99,00	-39,00	-5,91	+101,47	+89,01	+12,46
1006 – Filière technique et d'enseignement	0,00	+27,00	-29,63	-47,66	-28,70	-18,96
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	0,00	+10,69	-31,96	-11,11	-20,85
1008 – Filière scientifique	0,00	-3,00	+1,84	-19,31	-0,10	-19,21
<b>Total</b>	<b>-99,00</b>	<b>-15,00</b>	<b>-23,01</b>	<b>+2,54</b>	<b>+49,10</b>	<b>-46,56</b>

Les mesures de périmètre retranscrivent le changement des règles de gestion intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à savoir que les apprentis n'entrent plus dans le décompte des plafonds d'emplois des ministères.

La correction technique de -23,01 ETPT correspond à la variation entre les entrées et les sorties hors schéma constatées entre 2021 et 2022. Pour rappel, sont comptabilisés comme flux hors schéma les mouvements correspondant aux emplois non-permanents.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1005 – Filière administrative	527,73	146,53	6,16	615,26	393,86	6,89	+87,53	-15,00
1006 – Filière technique et d'enseignement	143,52	73,00	7,23	105,92	76,62	7,33	-37,60	0,00
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	121,40	56,40	5,57	96,70	26,00	6,26	-24,70	0,00
1008 – Filière scientifique	179,50	91,00	5,98	139,50	33,00	5,62	-40,00	0,00
<b>Total</b>	<b>972,15</b>	<b>366,93</b>		<b>957,38</b>	<b>529,48</b>		<b>-14,77</b>	<b>-15,00</b>

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2021 s'établissait à -15 ETP. Il a été exécuté à hauteur de 14,8 ETP, avec une sur-exécution en ETPT (-46,5 ETPT contre -8 ETPT en prévision) qui s'explique notamment par un nombre plus important de sorties réalisées en début d'année.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Services régionaux	2 388,00	2 385,98	-6,00	-17,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	3 789,00	3 624,47	-7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	1 758,00	1 735,08	-2,00	-64,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 434,13</b>	<b>9 241,07</b>	<b>-15,00</b>	<b>-99,00</b>	<b>-23,01</b>	<b>+2,54</b>	<b>+49,10</b>	<b>-46,56</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-15,00	1 490,00
Services régionaux	0,00	2 398,00
Opérateurs	0,00	3 672,00
Autres	0,00	1 730,00
<b>Total</b>	<b>-15,00</b>	<b>9 290,00</b>

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Justification au premier euro

Le plafond d'emplois de 9 434 ETPT fixé en LFI 2022 n'a pas fait l'objet de modification en cours de gestion, la loi de finances rectificative n'ayant pas eu d'impact en emplois. Ce plafond a été respecté avec une consommation à hauteur de 9 241,1 ETPT soit 97,9 % du plafond. Cet écart entre la réalisation et la prévision d'exécution s'explique par de la vacance d'emplois constatée pour certains des opérateurs ayant des agents rémunérés par le ministère sur Titre 2.

**Ventilation détaillée de la répartition du plafond d'emplois par service :**

Service	LFI 2022	Réalisation 2022	Écart à la LFI	
Administration centrale	1 499,1	1 495,5	-4,4	
Services régionaux - Directions régionales des affaires culturelles	2 388,0	2 386,0	-2,0	
Opérateurs	3 789,0	3 624,5	-164,5	
Autres	Services à compétence nationale	1 370,0	1 368,5	-1,5
	Archives départementales et bibliothèques municipales classées	354,0	331,4	-22,6
	Élèves fonctionnaires	34,0	35,2	1,2
<b>Total</b>	<b>9 434,1</b>	<b>9 241,1</b>	<b>-193,0</b>	

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	9 434,13	9 241,07
<b>Total</b>	<b>9 434,13</b>	<b>9 241,07</b>
Transferts en gestion		-7,00

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
130,00	2,38	0,47

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>398 223 385</b>	<b>415 126 527</b>	<b>423 681 671</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>256 601 298</b>	<b>262 999 507</b>	<b>261 807 670</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	186 588 198	189 646 692	188 819 253
– Civils (y.c. ATI)	186 588 198	189 609 618	188 819 253
– Militaires		37 074	
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	70 013 100	73 352 815	72 988 417
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>4 992 864</b>	<b>5 146 771</b>	<b>6 398 403</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>659 817 548</b>	<b>683 272 805</b>	<b>691 887 744</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>473 229 350</b>	<b>493 626 113</b>	<b>503 068 491</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2021 retraitée</b>	<b>472,63</b>
Exécution 2021 hors CAS Pensions	473,23
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-0,91
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,31
– GIPA	-0,26
– Indemnisation des jours de CET	-1,78
– Mesures de restructuration	-0,06
– Autres dépenses de masse salariale	2,42
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>1,05</b>
EAP schéma d'emplois 2021	2,96
Schéma d'emplois 2022	-1,91
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>15,00</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>7,59</b>
Rebasage de la GIPA	0,75
Variation du point de la fonction publique	6,71
Mesures bas salaires	0,13
<b>GVT solde</b>	<b>4,87</b>
GVT positif	6,78
GVT négatif	-1,91
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,48</b>
Indemnisation des jours de CET	2,20
Mesures de restructurations	0,02
Autres rebasages	-2,71
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>2,41</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,10
Autres variations	1,31
<b>Total</b>	<b>503,07</b>

Sur la base d'une exécution 2021 de 473 229 350 €, le socle d'exécution de l'année 2022 s'élevait à 472 629 983 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (-913 631 €) ainsi que le débasage des dépenses non reconductibles et des rétablissements de crédits de l'année 2021 :

- garantie individuelle de pouvoir d'achat (-262 523 €) ;
- monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (-1 783 898 €) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (-61 731 €) ;
- autres mesures, correspondant aux rétablissements de crédits (2 422 417 €).



**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Justification au premier euro

En octobre 2022, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2020-1298 du 23 octobre 2020 a été versée à 1 172 agents du ministère pour un coût total de 747 817 €.

Le GVT positif s'est élevé à 6 731 227 € (soit 1,34 % de la masse salariale hors CAS Pensions) et le GVT négatif à -1 913 189 € (soit 0,38 % de la masse salariale hors CAS Pensions). Ainsi, le montant du GVT solde pour l'exécution 2022 est de 4 818 038 € (soit 0,96 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2022 – hors GIPA – inclut :

- la monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (2 202 325 €) ;
- les mesures d'accompagnement des restructurations (21 486 €) ;
- les remboursements de mises à disposition sortantes et d'indus sur rémunérations (-2 705 912 €)

**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	43 363	54 067	44 615	36 514	46 295	37 784
1006 – Filière technique et d'enseignement	40 880	48 704	48 232	34 209	40 928	40 541
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	33 809	37 828	35 740	28 971	32 567	30 627
1008 – Filière scientifique	53 543	68 966	65 284	45 800	59 305	55 738

Les coûts moyens d'entrée et de sortie indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice 2022 dans chacune des catégories d'emplois.

**MESURES CATÉGORIELLES**

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 230 000	1 695 000
Réformes spécifiques des grilles des corps ministériels		A+	Conservateur du patrimoine	01-2022	12	300 000	300 000
Revalorisation des contractuels		A-B-C	Agents non titulaires	05-2022	8	930 000	1 395 000
Mesures indemnitaires						13 770 000	16 941 429
Mesures de revalorisation des socles indemnitaires		A+-A-B	Tous les corps ayant adhéré au RIFSEEP	01-2022	12	5 900 000	5 900 000
Autres mesures indemnitaires		A-B	Tous les corps ayant adhéré au RIFSEEP	06-2022	7	4 440 000	7 611 429
Coût sur 2022 des mesures engagées en 2021 (EAP)		A-B-C	Tous les corps ayant adhéré au RIFSEEP	01-2022	12	3 430 000	3 430 000
<b>Total</b>						<b>15 000 000</b>	<b>18 636 429</b>

L'enveloppe de crédits catégoriels demandée en LFI 2022 s'élevait à 15 M€, dont 3,4 M€ liés à l'effet d'extension en année pleine (EAP) des mesures catégorielles mises en œuvres courant 2021.

Sur l'enveloppe de mesures nouvelles, 10,34 M€ ont été dédiés aux mesures indemnitaires pour améliorer durablement les rémunérations des agents du ministère et ainsi résorber les écarts de rémunération constatés avec les autres départements ministériels. Les mesures de remontées des socles et de revalorisation indemnitaires mises en œuvre en 2022 ont principalement concerné les corps de catégories A et A+ ainsi que les agents de catégorie B des filières métiers du ministère.

Les mesures statutaires (1,23 M€) ont permis de revaloriser la carrière des agents du corps des conservateurs du patrimoine et celle des agents contractuels, avec notamment l'indiciarisation des agents contractuels occasionnels.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		839 634		<b>839 634</b>
Logement		696 688		<b>696 688</b>
Mutuelles, associations		1 319 765		<b>1 319 765</b>
Prévention / secours		388 511		<b>388 511</b>
Autres		1 182 895		<b>1 182 895</b>
<b>Total</b>		<b>4 427 493</b>		<b>4 427 493</b>

Les dépenses d'action sociale HT2 s'établissent à 4,24 M€ en AE et 4,43 M€ en CP.

Les dépenses de restauration sont en augmentation en raison des premiers effets de la crise sur le prix des denrées alimentaires qui engendrent mécaniquement une augmentation de la tarification de repas et, ce, malgré les effets d'une baisse de fréquentation liés au déploiement du télétravail.

L'offre de logements du ministère s'étend désormais aux logements dits « d'hébergement d'urgence ». L'année 2022 a encore été marquée par le report de plusieurs livraisons de logement, repoussant les dépenses à la gestion 2023, en raison des retards pris durant la crise du COVID-19.

La ligne « Mutuelles, associations » comprend les crédits versés au titre de la protection sociale complémentaire (PSC) ainsi que les dépenses liées aux associations. Ces dernières sont en légère diminution par rapport à 2021 en raison de l'impact de la crise covid qui a nécessité l'annulation ou le report de plusieurs activités.

La ligne « Prévention, secours » comprend les honoraires médicaux et dépenses liées à la médecine de prévention. Ces activités se partagent entre le bureau de l'action sociale (BAS) et le bureau de la sûreté et de la sécurité au travail et de prévention des risques professionnels (BSSTPRP). Le passage d'une nouvelle convention en matière de médecine de prévention a permis d'assurer une offre globalisée de médecine de prévention à tout le périmètre ministériel.

La ligne « autres » comprend pour l'essentiel la contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour un montant de 791 171 € en 2022 au titre de l'année 2021.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### ADAMANT

Le projet Adamant consiste à faire évoluer les outils et méthodes utilisés pour assurer la prise en charge, la conservation et la fourniture aux demandeurs des archives nativement numériques relevant de la responsabilité des Archives nationales (archives définitives des ministères et opérateurs nationaux, à l'exception du MAEE, du MINARM et des ministères financiers).

Le projet Adamant repose sur la mise en œuvre au ministère de la Culture (Archives nationales) de la solution logicielle développée dans le cadre du programme VITAM (back office). Il inclut la mise en œuvre d'infrastructures dédiées, la réalisation des évolutions à développer sur le front office principal (système d'information archivistique), l'appui à l'interfaçage avec d'autres front offices, la reprise des données déjà conservées, et la gestion de la conduite du changement nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de transformation.

Le coût total du projet correspond aux engagements pris par le ministère de la Culture dans le cadre du programme VITAM. En 2020, le coût hors T2 a été réévalué à 7,55 M€.

Le projet ADAMANT a reçu le 18 mai 2016 un avis favorable de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de la communication de l'État (DINSIC) comme le prévoit l'article 3 du décret du 1er août 2014. Ce dossier comprend notamment le calcul du retour sur investissements suivant la méthode MAREVA définie par la DINSIC. Le coût du projet déclaré ci-dessous inclut des surcoûts de fonctionnement jusqu'à mars 2021 inclus. Les premiers gains tirés de la mise en œuvre du projet sont attendus dès 2021.

L'achat des matériels et logiciels destinés à la mise en œuvre d'une infrastructure dédiée a été exécuté en 2018, conformément au calendrier d'ouverture opérationnelle d'une première version en novembre 2018. Les dépenses 2019 et 2020 se sont surtout concentrées sur le développement de nouvelles fonctionnalités. Deux mises à jour de la plateforme ont été effectuées en 2019.

Des difficultés techniques survenues au premier trimestre 2020, puis la crise sanitaire de la Covid-19, ont empêché d'atteindre les objectifs de nouvelles mises à jour prévues en 2020. Le projet a par conséquent été prolongé de 9 mois, jusqu'au 31 mars 2021.

Les achats de prestations hors T2 destinés à compléter l'infrastructure ont été reportés à 2021 (mise en œuvre du deuxième site de stockage, études pour la mise d'un site de secours et pour la prise en compte de la croissance des volumes archivés). Les évaluations de coûts T2 ont été ajustées à la suite de cette décision.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0224-07
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	6,47	5,36	0,73	1,27	0,00	0,38	0,00	0,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,20	7,01
Titre 2	3,07	3,07	0,76	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,84	3,84
<b>Total</b>	<b>9,54</b>	<b>8,43</b>	<b>1,49</b>	<b>2,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,03</b>	<b>10,84</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,00	10,84	+8,43 %
Durée totale en mois	56	72	+28,57 %

## GAINS DU PROJET

## Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	11	

Des gains sont attendus sur ce projet depuis 2021. L'évaluation des gains du projet n'a pas sensiblement évolué suite à la notification du marché. Le calcul de gain se fonde sur une durée de 15 ans, retenue dans le cadre de la demande d'avis à la DINSIC.

## Soutien aux politiques du ministère de la culture

Programme n° 224 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>96 519 205</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>95 032 801</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>94 487 461</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>92 291 150</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>35 228</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>21 140 075</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 996 515</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>71 151 075</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>32 244 394</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>692 529</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>32 936 924</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>21 140 075</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>11 796 849</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>94 487 461</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>71 151 075</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>23 336 386</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>35 133 235</b></b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>23 473 382</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>11 659 853</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non soldés par des paiements au 31 décembre 2022 s'élève à

32,26 M€ (R3) soit un peu plus qu'en RAP 2021 car, en effet, les opérations de clôture n'ont pu être menées en totalité.

Les CP consommés en 2022 sur des engagements antérieurs à 2022 s'élèvent à 21,14 M€ (P3). Ces liquidations concernent majoritairement l'action 7 « Fonction de soutien du ministère ».

A titre d'exemple, les principales opérations ayant connu un apurement en 2022 sont :

- 5,50 M€ pour des dépenses liées à des projets applicatifs ;
- 4,09 M€ pour des dépenses de support et de maintenance d'infrastructures ;
- 1,37 M€ au titre de la grosse électricité

Les restes à payer s'élèvent à 34,15 M€. À titres d'exemple, les restes à payer les plus significatives sont :

- 5,53 M€ pour des dépenses liées à des projets applicatifs ;
- 5,06 M€ pour des dépenses de support et de maintenance d'infrastructures ;
- 2,74 M€ pour des dépenses de formation ;
- 4,18 M€ au titre de la grosse électricité dont 2,8 M€ d'inflation ;

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****06 – Action culturelle internationale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Action culturelle internationale		7 385 969	<b>7 385 969</b>		7 385 969	<b>7 385 969</b>
		7 365 284	<b>7 365 284</b>		7 262 888	<b>7 262 888</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		711 001		613 705
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		711 001		613 705
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 385 969	6 654 283	7 385 969	6 649 183
Transferts aux ménages		136 885		136 885
Transferts aux entreprises		1 447 485		1 447 485
Transferts aux collectivités territoriales		51 421		52 021
Transferts aux autres collectivités	7 385 969	5 018 492	7 385 969	5 012 792
<b>Total</b>	<b>7 385 969</b>	<b>7 365 284</b>	<b>7 385 969</b>	<b>7 262 888</b>

**L'action 6 du programme 224 rassemble l'essentiel des crédits budgétaires dédié à la politique internationale du ministère et s'élevait à 7,39 M€ en AE/CP, en reconduction de la LFI 2021. Les crédits ont été exécutés à 7,37 M€ en AE et 7,26 M€ en CP.**

L'exécution de ces crédits se répartit comme suit :

- des crédits centraux d'intervention en fonctionnement pour un montant de 6,55 M€ en AE et 6,45 M€ en CP (6,79 M€ inscrit en LFI) gérés par le secrétariat général (sous-direction des affaires européennes et internationales). L'écart s'explique en grande partie par la volonté du service de procéder à des rééquilibrages des moyens en faveur des DRACs et DACs ;
- des crédits délégués aux DRACs/DACs pour un montant de 0,82 M€ en AE et 0,81 M€ en CP (0,6 M€ en AE/CP en LFI) afin de favoriser les actions des structures, artistes et compagnies sur leur territoire ayant des projets à l'international soit une exécution supérieure de 0,2 M€ en AE/CP et qui s'explique d'une part par l'ébauche du rééquilibrage au bénéfice des DRACs et DACs dès l'ouverture de la gestion 2022 ; d'autre part par les sollicitations de certaines structures dans le cadre de l'accueil de réfugiés Ukrainiens professionnels de la culture et se fut en particulier le cas en Hauts de France.

Depuis la réorganisation de l'administration centrale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le ministère de la Culture a approfondi la cohérence et la visibilité de son action européenne et internationale. Le pilotage de l'action 6 du programme 224 est regroupé au sein du Secrétariat général du ministère de la Culture et sous la responsabilité de la

sous-direction des affaires européennes et internationales (SDAEI), au sein du service des affaires juridiques et internationales (SAJI). Chargée de « définir et mettre en œuvre la politique européenne et internationale du ministère » et de « veiller dans ce cadre à la cohérence de l'action des opérateurs relevant du ministère », la SDAEI a vocation à constituer un point d'entrée pour les services du ministère comme pour les partenaires extérieurs.

L'année 2022 a été placée sous le signe de la Présidence française de l'Union européenne. A cette occasion, la France a réaffirmé une ambition forte pour l'Europe de la culture et engagé avec les partenaires européens des réflexions sur l'avenir de celle-ci. En parallèle, le ministère de la Culture s'est fortement impliqué dans les relations culturelles bilatérales et la participation de la France à plusieurs grandes conférences internationales, notamment la réunion des ministres du G20 en Indonésie, « Mondiacult », réunion des ministres de la Culture des pays membres de l'UNESCO au Mexique ou encore la préparation de tenue de la conférence des donateurs de la fondation ALIPH au musée du Louvre.

Dans ce cadre européen et international 2022 très dense et riche, l'action internationale du ministère de la Culture a poursuivi les objectifs engagés en 2021 de :

- contribuer à la visibilité de la culture et de la création artistique françaises en Europe et dans le monde,
- contribuer à l'action culturelle extérieure de la France.

### **Contribuer à la visibilité de la culture et de la création artistique françaises en Europe et dans le monde**

**La mise en œuvre de cette mission se décline principalement autour des actions suivantes :**

#### *Soutenir la mobilité des artistes, des créateurs et des professionnels français à l'international*

Via le soutien ciblé à des programmes de résidence à l'étranger

Le ministère contribue au financement des dispositifs de résidence proposés par l'Institut français (0,12 M€) soit pour accompagner des artistes ou collectifs d'artistes dans la mise en œuvre de leur projet à l'étranger (*Résidences Sur Mesure, Villa Kujoyama, Étant donnés, La Fabrique des Résidences*). Il a continué à soutenir en 2022, pour un montant de 0,15 M€, le projet de résidences aux États-Unis *Villas Albertine*, qui vise à accompagner les professionnels et créateurs français sur le marché de l'art et des industries culturelles américains en favorisant des résidences thématiques sur mesure.

Via le soutien à des antennes ressources à l'étranger

Les *Relais spécialisés* « spectacle vivant » et « arts visuels », structures financées conjointement par les ministères de la Culture et de l'Europe et des affaires étrangères, constituent un outil privilégié à travers leur action pour soutenir la circulation au niveau régional des créateurs et des œuvres (Amérique latine, Chine, Europe centrale et orientale, etc.) et la construction de partenariats à moyen terme. Ce programme représente un montant de près de 0,42 M€ pour le ministère de la Culture en 2022.

Via le soutien à des ressources d'information ouvertes à tous

Au niveau européen, le ministère de la Culture s'appuie sur Relais Culture Europe (RCE), qu'il soutient à hauteur de 0,43 M€ pour accompagner les porteurs de projets culturels qui recherchent des financements dans le cadre de différents programmes communautaires (Europe créative, Horizon Europe, etc.).

Le ministère est très attentif à la prise en compte des étudiants et professionnels de la Culture dans programme Erasmus+, qui favorise la mobilité des étudiants et des professionnels au sein de l'Union, notamment en participant à la gouvernance du GIP Erasmus +, auquel il contribue pour un montant de 0,05 M€. Grâce à ce soutien, les établissements d'enseignement culture, entre autres, peuvent bénéficier de conseils et d'appui pour inscrire leur établissement dans le programme Erasmus+.

Le ministère s'appuie aussi sur des structures telles qu'*On the Move* (0,08 M€) qui accompagne les structures et les compagnies dans la recherche de ressources et de financement à la mobilité à l'international.



### *Soutenir l'action des projets structurants à l'international des établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture*

En 2022, la SDAEI du ministère de la Culture a animé de façon très active le réseau des responsables internationaux des établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture (EP). La dynamisation de ce réseau fait partie des priorités du ministère de la Culture, tant les compétences et les savoir-faire des établissements publics du ministère constituent un atout exceptionnel pour l'action européenne et internationale du ministère. Dans ce cadre, un appel à projet expérimental a été lancé afin de promouvoir les savoir-faire des EP à l'étranger, faciliter les échanges et les mobilités des professionnels et proposer des partenariats structurants et pérennes. Quatorze établissements publics candidats à l'appel à projet, huit projets ont été retenus pour un total de près de 0,34 M€.

### *Valoriser l'expertise culturelle française sur le marché international*

De nombreux pays émergents investissent aujourd'hui dans des politiques culturelles ambitieuses en se dotant notamment d'équipements (musées, théâtres, opéras, etc.) afin de répondre aux attentes d'une classe moyenne en croissance aspirant à une offre culturelle accessible et conforme aux standards internationaux. Dans le même temps, les grands bailleurs de fonds internationaux comme les fondations privées, faisant le constat que la culture constitue un volet essentiel d'un développement durable, mobilisent des financements conséquents pour des projets d'infrastructures culturelles, souvent dans une approche multisectorielle liant patrimoine, aménagement urbain et touristique, renforcement des compétences et développement économique et touristique. Dans ce contexte, le savoir-faire français du ministère et de ses opérateurs, en particulier ceux portés par des marques puissantes, est de plus en plus sollicité. Il en résulte de nouvelles opportunités économiques et des sources potentielles de diversification des financements pour les établissements publics mais également pour les autres acteurs culturels (collectivités territoriales, associations, entreprises privées spécialisées).

Pour répondre à ces enjeux, le ministère de la Culture a créé **la Mission Expertise Culturelle Internationale (MECI)**, qui a vocation à apporter une réponse structurée et adaptée aux besoins exprimés par les porteurs de projets en agrégeant et en valorisant les expertises du ministère, de ses opérateurs, de ses services déconcentrés et à compétences nationales et de ses structures labellisées, dans le cadre de prestations rémunérées.

La MECI joue un rôle de point d'entrée aisément identifiable auprès des partenaires étrangers et d'ensemblier des expertises du ministère de la Culture. Elle peut intervenir à tous les stades d'un projet, de l'étude de faisabilité à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en passant par la définition des besoins. Elle propose des offres qualitatives et concurrentielles, dont elle garantit la cohérence scientifique par la constitution d'équipes projets constituées d'experts de haut niveau. Elle fonctionne en mode agile et s'appuie, pour la mise en œuvre opérationnelle, sur Expertise France, l'agence publique de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique. Cette dernière intervient comme maître d'œuvre délégué ou assistant à maîtrise d'ouvrage. Expertise France assure la rémunération des experts, ainsi que la coordination opérationnelle et financière des projets.

Les missions d'expertise n'ont fait que s'accroître au cours de l'année 2022, permettant la mise en place de riches projets dans des zones prioritaires telles que le Bénin, l'Éthiopie, l'île Maurice ou encore Djibouti. Au-delà du continent africain, l'activité dans les Balkans s'est démultipliée en 2022, avec des expertises déployées en Serbie, en Macédoine du Nord ainsi qu'au Monténégro. Outre les composantes habituelles des projets d'expertise, l'appui dans cette zone comporte un volet d'accompagnement au montage de dossiers européens permettant aux partenaires d'obtenir des financements à l'issue de la mission exploratoire. Cette diversification géographique s'est accompagnée d'une diversification sectorielle, nombre de projets s'ouvrant vers les domaines de l'audiovisuel, du théâtre, de la musique ou encore du numérique.

### **Contribuer à l'action culturelle extérieure de la France**

**La mise en œuvre de cette mission se décline principalement autour des actions suivantes :**

#### *Renforcer les capacités des professionnels de la Culture dans les pays partenaires*

A travers son **programme Courants du monde**, le ministère participe d'une part au renforcement des capacités des pays partenaires et d'autre part à l'émergence, à travers la création de liens durables entre professionnels, d'une

communauté professionnelle partageant les valeurs et les savoir-faire français. Ce sont ainsi plus de 200 professionnels qui sont reçus chaque année pour une durée allant d'une semaine à trois mois, pour un montant de 0,70 M€.

Adaptés à la diversité des profils et des attentes des professionnels étrangers, ils se déclinent sous la forme de trois programmes : le programme *Itinéraire Culture* (séminaire collectif thématique) ; le programme *Résidence Culture* (immersion de 1 à 3 mois au sein de structures culturelles) ; le programme *Séjour Culture* (séjour individualisé sur mesure). En 2022, un programme de Résidence culture spécifique a été expérimenté afin de développer les études sur l'histoire et le parcours de certains objets et collections conservés en France notamment connaître la manière précise et documentée dont ils sont entrés dans ces collections. Intitulé « parcours de collection », il permet à des professionnels spécialistes dans leur pays, d'aider à cette identification, d'échanger et de dialoguer avec leurs collègues français, afin d'aboutir à une meilleure connaissance commune de cette histoire. Il participe aussi au renforcement des échanges de savoir-faire scientifiques et des coopérations entre institutions françaises et étrangères.

#### *Accueillir les artistes et les cultures étrangères en France*

Afin de renforcer la lisibilité et la visibilité des programmes d'accueil en résidence, **une offre commune de résidences artistiques dédiées aux créateurs étrangers** rassemble, depuis 2016, les 23 ateliers-logements du ministère de la Culture et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à la Cité internationale des arts. Leur gestion a été confiée à l'Institut français, opérateur commun des deux ministères. Cette offre de logements permet d'accueillir en résidence près d'une centaine d'artistes et professionnels étrangers par an et de les accompagner dans leurs relations avec les structures et professionnels français. Le montant apporté à la Cité internationale des arts pour cet accueil spécifique par le ministère de la Culture s'élève à 0,15 M€.

Il convient également de noter qu'un grand nombre de structures culturelles labellisées par le ministère de la Culture développe des programmes et dispositifs de résidence ouvert également aux artistes en provenance de l'étranger. C'est le cas des Centres culturels de rencontre, avec le programme *Odyssée* (0,11 M€).

Enfin, le ministère soutient l'action internationale des structures tels que l'*Office international de la diffusion artistique* (0,25 M€), qui apporte son soutien à la **diffusion de compagnies étrangères en France**, ainsi que l'Institut français pour l'organisation des **Saisons croisées** (saison croisée France-Portugal, de février à octobre 2022, 0,57 M€).

#### *Contribuer aux organisations internationales œuvrant dans le champ du développement et du patrimoine*

Le ministère soutient plusieurs organisations internationales actives dans le domaine culturel mettant en place des projets d'aide au développement ou de coopération technique entre les États membres. Ainsi, il contribue fortement à l'action de la France en matière de protection du patrimoine mondial et de la diversité culturelle. Il soutient plus particulièrement les organisations (ICOMOS, UNESCO, Conseil de l'Europe) ou leurs bureaux français (CNFU, ADRIC) pour un montant de 0,08 M€, qu'il s'agisse d'actions préventives (formation, renforcement des compétences) ou post-conflits. Il soutient particulièrement le fonds d'intervention de l'UNESCO pour la diversité culturelle qui a été créé pour aider les pays dont les industries culturelles sont en développement à tirer pleinement profit de la Convention UNESCO de 2005 relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (0,05 M€).

Il soutient également l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) afin de soutenir des actions de promotion de la diversité culturelle dans les pays de la francophonie (0,18 M€). L'OIF s'attache ainsi à développer des filières d'industries culturelles du livre, de l'image et du spectacle vivant, pour que les œuvres de création contribuent au développement économique des pays francophones.

*Construire un dispositif exceptionnel pour les artistes et professionnels accueillis d'urgence en France à cause de la guerre en Ukraine.*

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Justification au premier euro

En 2022, le ministère a mis en place un dispositif exceptionnel Urgence Culture Ukraine en réponse aux conséquences de la guerre en Ukraine. Ce plan massif de 1.4 M€ a mobilisé toutes les directions et services du ministère. Il a notamment permis, à travers des partenariats spécifiques, d'apporter des conseils et une première orientation à 1900 artistes et professionnels arrivés sur le territoire français ou désireux d'y être accueillis, d'assurer un accueil d'urgence pour 64 artistes et leur famille, d'intégrer 161 étudiants ukrainiens dans des écoles du champ culture ou encore de soutenir de nombreux projets artistiques ukrainiens à Paris et en région. Dans le cadre du programme 224-6, le ministère a soutenu le dispositif Urgence Ukraine du programme PAUSE porté par le Collège de France (0,50 M€) et a accru le soutien à des structures qu'il mobilisait déjà pour l'accueil d'artistes en exil : l'atelier des artistes en exil (0,30 M€), la Cité des Arts de Paris (0,26 k€), le programme Nora de l'association des centres culturels de rencontre (près de 0,04 M€).

**En catégorie 72 (dotations en fonds propres) 0,9 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre des travaux de rénovation du parc de logement sociaux gérés par certains établissements publics :**

*Ces crédits correspondent au plan de rénovation du parc des logements de fonction du ministère et de ses opérateurs, soit 468 logements de fonction répartis sur de très nombreux sites tels que les châteaux de Versailles, de Fontainebleau, de Compiègne, la manufacture des Gobelins à Paris, des monuments historiques, des musées, certaines écoles d'enseignement supérieur... Compte tenu de l'état sanitaire, parfois très dégradé, des logements dans certains établissements ou services à compétence nationale, le ministère a engagé, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation, d'accessibilité, de dépollution et de mise aux normes de ces logements. Ce plan doté d'un montant annuel d'un million d'euros permet de co-financer ces travaux avec les établissements et services concernés. Plus de 300 logements ont ainsi été rénovés à ce jour. Le plan sera poursuivi en 2022.*

**ACTION****07 – Fonctions de soutien du ministère**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Fonctions de soutien du ministère	683 272 805 691 887 744	86 681 669 87 122 177	<b>769 954 474</b> <b>779 009 921</b>	683 272 805 691 887 744	85 755 220 85 028 262	<b>769 028 025</b> <b>776 916 005</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	683 272 805	691 887 744	683 272 805	691 887 744
Rémunérations d'activité	415 126 527	423 681 671	415 126 527	423 681 671
Cotisations et contributions sociales	262 999 507	261 807 670	262 999 507	261 807 670
Prestations sociales et allocations diverses	5 146 771	6 398 403	5 146 771	6 398 403
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	76 075 826	79 479 294	75 149 377	77 418 723
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	63 839 565	66 596 007	62 913 116	64 535 436
Subventions pour charges de service public	12 236 261	12 883 287	12 236 261	12 883 287

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	10 605 843	2 963 195	10 605 843	2 961 038
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 335 843	2 641 523	1 335 843	2 776 838
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 270 000	321 672	9 270 000	184 200
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 782 538		3 751 351
Transferts aux ménages		24 000		24 000
Transferts aux entreprises		739 220		658 770
Transferts aux collectivités territoriales		723 406		723 406
Transferts aux autres collectivités		2 295 912		2 345 175
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		897 150		897 150
Dotations en fonds propres		897 150		897 150
<b>Total</b>	<b>769 954 474</b>	<b>779 009 921</b>	<b>769 028 025</b>	<b>776 916 005</b>

Cette action regroupe l'ensemble des moyens financiers consacrés aux fonctions de soutien de l'administration centrale et des services déconcentrés, hors périmètre transféré au programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

Elle regroupe également la masse salariale en titre 2 de l'ensemble du ministère.

Les crédits hors-titre 2 de l'action 7 sont des dépenses contraintes et obligatoires car relevant d'obligations réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurance, marchés de fonctionnement ou d'investissement).

Hors titre 2, les crédits de l'action 7 étaient en progression de 4,5 M€ en AE/CP par rapport à 2021. Ces moyens nouveaux ont été mobilisés afin de poursuivre le renforcement des outils informatiques et numériques du ministère.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**L'exécution des dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 79,48 M€ en AE et 77,42 M€ en CP (contre 76,53 M€ en AE et 74,61 M€ en CP ouverts en LFI).**

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 66,60 M€ en AE et 64,54 M€ en CP à comparer avec les 64,32 M€ en AE et 62,39 M€ en CP ouverts en LFI.

Ces crédits sont destinés, d'une part, aux dépenses de fonctionnement courant du ministère, c'est-à-dire aux moyens quotidiennement nécessaires à la bonne marche des services, et, d'autre part, au paiement des taxes et charges immobilières auxquelles le ministère doit faire face en tant qu'État occupant.

Le tableau ci-dessous précise la chronique de l'exécution entre crédits centraux et crédits déconcentrés.

en €	Crédits centraux				Crédits déconcentrés				Total			
	AE		CP		AE		CP		AE		CP	
	LR	Exécution	LR	Exécution	LR	Exécution	LR	Exécution	LR	Exécution	LR	Exécution
Dépenses et charges immobilières	9 086 706	8 739 377	7 085 257	6 614 021	461 778	46 913	461 778	41 633	9 548 484	8 786 290	7 547 035	6 655 654
Dépenses de fonctionnement courant dont :	54 052 693	55 435 882	54 127 693	55 641 822	715 054	2 373 835	715 054	2 238 760	54 767 747	57 809 717	54 842 747	57 879 782
affaires générales	13 861 892	13 001 510	13 936 892	11 895 137	412 338	380 525	412 338	342 034	14 274 230	13 382 035	14 349 230	12 337 171
formation	5 332 000	4 595 707	5 332 000	3 955 872	122 716	366 122	122 716	367 961	5 454 716	4 961 829	5 454 716	4 323 833
action sociale et prévention	6 438 610	4 177 336	6 438 610	4 344 322		816 383		806 666	6 438 610	4 993 719	6 438 610	5 150 988
informatique	22 520 191	28 296 999	22 520 191	29 538 391		495 278		444 561	22 520 191	28 792 277	22 520 191	30 002 952
communication	4 000 000	4 532 343	4 000 000	4 402 309	150 000	307 934	150 000	269 945	4 150 000	4 840 277	4 150 000	4 672 254
études	1 900 000	831 967	1 900 000	1 384 991	30 000	7 593	30 000	7 593	1 930 000	839 580	1 930 000	1 392 584
<b>Total</b>	<b>63 139 399</b>	<b>64 175 259</b>	<b>61 212 950</b>	<b>62 255 843</b>	<b>1 176 832</b>	<b>2 420 748</b>	<b>1 176 832</b>	<b>2 280 393</b>	<b>64 316 231</b>	<b>66 596 007</b>	<b>62 389 782</b>	<b>64 535 436</b>

**Crédits centraux : 64,18 M€ en AE et 62,26 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement de l'action 7 sont principalement des crédits centraux car les moyens de fonctionnement des DRAC et des DAC (sauf crédits formations métiers et crédits liés aux spécificités des services) ont été transférés depuis 2017, pour les DRAC et la DAC Martinique, et depuis 2020 pour les autres DAC, gérés sur le BOP interministériel 354 « Administration territoriale de l'État ».

Ces crédits ont été particulièrement exposés aux effets de l'inflation en 2022 qui ont obligé les services à placer certaines dépenses sous contraintes en particulier au cours du dernier quadrimestre de l'année de manière d'une part, à préserver la soutenabilité des dotations ; d'autre part, par anticipation, à prévoir les tensions sur les dépenses immobilières dans le cadre du projet CAMUS en ménageant des marges en CP notamment et ainsi préparer des reports pour l'année 2023 dans les limites de la norme.

**Dépenses immobilières et frais liés aux locaux : 8,74 M€ en AE et 6,61 M€ en CP**

*Comptent parmi ces dépenses, l'énergie et les fluides, les loyers et charges locatives, les taxes sur bâtiments, ainsi que les travaux et entretien courants que le ministère doit assumer en tant que locataire (hors entretien lourd relevant du propriétaire et gérés sur d'autres programmes budgétaires).*

*L'écart entre les AE et les CP résulte majoritairement de la nécessité d'avoir eu à engager le marché de grosse électricité fin 2022 avec un surcoût lié aux effets de l'inflation.*

**Crédits de fonctionnement courant : 55,44 M€ en AE et 55,64 M€ en CP**

**Affaires générales : 13,00 M€ en AE et 12,00 M€ en CP**

*Ces crédits sont destinés aux dépenses de logistique et de documentation telles que les marchés accueil et surveillance des locaux, les moyens mobiles (l'exploitation du parc automobile d'administration centrale), l'entretien et l'exploitation des bâtiments (énergie et fluides, travaux d'entretien courant), l'ensemble des moyens de logistique (déménagements, fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier...). S'ajoute à cela les frais de représentation, de déplacement et de mission pour l'ensemble des directions générales et du secrétariat général du ministère, la documentation, (revue de presse, veille internet, etc.).*

*Ces crédits permettent de financer également les dépenses relatives aux affaires juridiques : frais de justice et intérêts moratoires, frais d'honoraires des avocats et des experts, règlements à l'amiable de litiges dans lesquels la responsabilité civile de l'État est engagée. Par ailleurs, ces crédits financent les dépenses de sténotypie et d'études d'usage nécessaires au fonctionnement de la commission copie privée prévue à l'article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle.*

*L'augmentation des dépenses effectuées au titre de la prise en compte de la crise sanitaire représentent principalement la prise en compte des effets de l'inflation sur ces dépenses mais également les surcoûts des marchés de nettoyage, dont l'augmentation résulte du fait de nouveaux cahiers des charges définis dans le respect des mesures sanitaires ainsi que les surcoûts des marchés d'entretiens et de travaux courants qui ont eux aussi pris en compte des protocoles renforcés.*

**Formation, concours et mobilité : 4,60 M€ en AE et 4,00 M€ en CP**

Ces crédits permettent la mise en place d'actions de formation continue pour l'accompagnement des personnels ainsi que l'organisation des concours et examens. Ces formations sont organisées par le département du recrutement, de la mobilité et de la formation du Secrétariat général et par les directions générales : la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA), la direction générale de la création artistique (DGCA) et la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC).

Ces crédits ont également permis la prise en charge de la formation des apprentis dans le cadre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique de l'État, priorité gouvernementale.

Les crédits de formation qui permettent également d'accompagner les agents aux nouvelles méthodes de travail post-crise Covid-19 : accompagnement au travail à distance et au management à distance (effort de formation), aménagement et accompagnement aux nouveaux espaces de travail favorisant le mode projet (mixte travail à distance et présentiel).

**Action sociale, prévention et FIPHP : 4,18 M€ en AE et 4,34 M€ en CP**

En 2022, l'action en faveur du logement social a constitué une priorité pour le ministère de la Culture qui a poursuivi les démarches entreprises en 2021 en faveur du logement social en développant le parc ministériel en solution d'hébergement temporaire afin de répondre aux besoins des publics les plus en difficultés mais également les primo arrivants. De nouveaux partenariats permettant de développer les solutions d'hébergement d'urgence ont été recherchés.

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le ministère effectue chaque année une déclaration annuelle et verse au Fonds d'insertion aux personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une contribution calculée en fonction du différentiel entre les effectifs employés et l'objectif de 6 %. La politique volontariste des recrutements, les aménagements de poste et le recours aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) a été poursuivie mais ses effets demeurent insuffisants même si en 2022 le ministère se félicite d'une nette reprise de ses performances (4,43 % en 2022 contre 4,17 % en 2021)

Ces crédits comprennent également les dépenses de restauration collective, de soutien aux associations du personnel et de médecine statutaire (consultations préalables des experts sur les situations examinées en comités médicaux et commissions de réforme ainsi que des consultations de pré embauche).

*À noter qu'il n'existe pas de dotation déconcentrée de ces crédits mais que 0,82 M€ en AE et 0,81 M€ en CP s'exécute en DRAC en particulier en ce qui concerne la prise en charge des dépenses de restauration collectives, de médecine de prévention ou encore d'aménagements de postes.*

**Numérique : 28,30 M€ en AE et 29,56 M€ en CP**

*Cette dotation permet d'exploiter et maintenir en condition opérationnelle le système d'information du ministère de la Culture. Ces crédits incluent notamment les moyens bureautiques, les infrastructures et réseaux, la maintenance des logiciels métiers ou encore l'assistance et le soutien aux utilisateurs du ministère. Ils incluent également les moyens destinés à préparer les nouvelles applications (études préalables, assistance à la conduite de projet, aides au déploiement) liées à la refonte en cours du système d'information du ministère.*

*Cette dotation inclut par ailleurs les moyens dédiés à la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle pour favoriser la circulation, la valorisation et la réutilisation des données et des contenus culturels. Ces crédits incluent notamment le programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV) en cours de généralisation et qui s'opère sous la forme de crédits déconcentrés sous la forme de dépenses d'intervention dans les DRAC à hauteur de 200 000 € en AE/CP par DRAC et par an, soit un total de 2,4 M€ en AE/CP. Elle inclut plus modestement mais selon les mêmes procédures des dotations exceptionnelles pour un montant total de 0,5 M€ en AE et 0,44 M€ en CP de manière à permettre aux services d'être réactifs en cas de difficultés en la matière.*

*En 2022, les crédits de fonctionnement sur le numérique avaient augmenté de 4,5 M€ en AE/CP de manière à poursuivre l'accélération de la transformation numérique du ministère de la Culture. Ceci permettra de faire face à l'augmentation des dépenses de matériels et outils nécessaires au travail à distance (postes nomades, clés RSA, solution de visioconférence, outils collaboratifs), et plus généralement de maîtrise et de sécurité du système d'information ministériel. Enfin, cette augmentation des crédits de fonctionnement a permis de maintenir la forte dynamique d'investissement initiée en 2019.*

**Communication : 4,53 M€ en AE et 4,40 M€ en CP**

Ces crédits sont principalement engagés pour l'organisation et la coordination de manifestations nationales récurrentes, telles que la « Fête de la musique », les « Journées européennes du patrimoine », « la Nuit européenne des musées », les « Rendez-vous aux jardins », ou les « Journées nationales de l'Architecture ». Ils permettent également d'organiser des opérations de communication liées à l'agenda du ministre (assises, conférences de presse, rencontres, etc.). Ces crédits assurent en outre la promotion des écoles d'arts et de l'enseignement supérieur Culture dans le cadre des salons dédiés à l'éducation et au design.

Ce budget comprend, par ailleurs, des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien d'un service d'information et de communication : frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Le développement de partenariats (essentiellement médias audiovisuels ou presse écrite) permet de réaliser d'importantes économies, notamment en achat d'espaces publicitaires. Des partenariats financiers et de compétences viennent compléter les besoins en dépenses de communication sans grever les crédits du ministère de la Culture.

Les dépenses de communication ont augmenté par rapport à 2021 à la suite de la reprise de l'activité après la crise sanitaire tout en étant très sensible aux effets de l'inflation et enfin, les services chargés de la communication ont mis en œuvre une campagne de communication en octobre 2022 de manière à relancer la fréquentation des salles de cinéma.

Cette campagne avait été financée par le CNC par voie de fonds de concours et explique en grande partie l'augmentation de la dotation et de la consommation.

**Crédits d'études : 0,83 M€ en AE et 1,38 M€ en CP**

Ces crédits permettent de réaliser chaque année une vingtaine d'études et recherches sur des thématiques socio-culturelles ou transversales, comme l'économie de la culture ou l'emploi. A titre d'exemples, parmi les études récemment publiées, on peut citer : « les chiffres clés de la culture », « l'atlas régional de la culture », « l'étude sur les pratiques culturelles des Français » (aussi bien en métropole, que – initiative remarquable – son extension dans les DROM), ou encore « les dépenses des collectivités territoriales ».

Outre la production de connaissances utiles aux décideurs publics, ces opérations contribuent à la structuration d'un champ académique autour des questions culturelles en alimentant les sciences sociales avec des projets mobilisateurs de recherche. Le ministère de la Culture, via son service d'études et de recherche (DEPS), finance et encadre directement des projets de recherche sur lesquels il intervient comme coproducteur, assurant ainsi une actualisation des problématiques qu'il suit au sein de la communauté académique. Ces initiatives permettent de renouveler les forces disponibles du côté de la recherche et d'inciter la communauté à travailler sur les sujets qui font l'actualité du ministère.

L'apparente sous exécution de ces crédits tient du fait que ces dépenses peuvent être effectuées sous la forme de frais administratifs, honoraires ou de frais de documentation. Ainsi, les dépenses du service concerné ont représenté 2,04 M€ en AE et 2,32 M€ en CP en 2022 dont 0,46 M€ au titre de transferts vers des universités en particulier.

#### **Crédits déconcentrés : 2,42 M€ en AE et 2,28 M€ en CP**

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement courant des services déconcentrés non pris en compte sur le périmètre du programme 354 « Administration territoriale de l'État » telles que : les crédits formations métiers et les crédits liés aux spécificités des DRAC et DAC (documentation, communication et études propres aux métiers de la Culture, informatique ; etc).

En ce qui concerne les affaires générales (0,38 M€ en AE et 0,34 M€ en CP), ces dépenses sont exécutées pour plus de la moitié en outremer (DAC, COM et MAC) en dépenses de fonctionnement courant (0,19 M€ en AE et 0,17 M€ en CP) dont les dotations restent du domaine du ministère.

*Plus globalement, les dépenses de fonctionnement du P 224 représentent 0,33 M€ en AE et 0,32 M€ en CP en 2022 en Outremer soit 14 % des dépenses déconcentrées du programme.*

Ces crédits présentent également une forte composante de crédits sociaux décrits précédemment qui sont naturellement inscrits en LFI sur des crédits centraux et sont exécutés au niveau local (0,82 M€ en AE et 0,81 M€ en CP).

La dotation des crédits de formation est, elle aussi en progression en 2022 mais ne concerne que des formations spécifiques en particulier dans le domaine du patrimoine ou au regard des effets du Plan de transformation numérique ministériel.

Les dépenses de communication portent essentiellement sur les JEP et des abondements spécifiques sont effectués en gestion de manière que les services soient en mesure de participer à cette opération nationale.

Les crédits informatiques destinés aux DRAC et DAC ont été déconcentrés en gestion 2022 afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan ÉclairSI, plan d'urgence informatique des DRAC et DAC conformément au Plan de transformation numérique ministériel (poursuite de la modernisation du socle technique et de leur SI).

#### **2) Subventions pour charges de service public : 12,88 M€ en AE=CP (12,24 M€ en AE/CP en LFI)**

Ces crédits sont destinés à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

L'écart de 0,64 M€ en AE CP est lié à un transfert de masse salariale effectué en gestion au titre du remboursement de la mise à disposition de deux agents pour 365 k€ ainsi qu'un ajustement par avance de la dotation pour 2023 au titre de la compensation de l'augmentation de la valeur du point.

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

##### **Les dépenses d'investissement (titre 5) de l'action 7 s'élèvent à 2,96 M€ en AE et en CP**

Elles comprennent 0,46 M€ en AE et en CP au titre des dépenses informatiques. 9,27 M€ en AE/CP en LFI ont donc été redéployés majoritairement vers les crédits de fonctionnement au regard de l'évolution en gestion de la programmation du service chargés du numérique.

2,5 M€ en AE et en CP ont été mis à disposition de l'OPPIC dans le cadre du chantier CAMUS pour 2,065 M€ en AE/CP au titre de la convention de mandat des travaux effectués au Quadrilatère des Archives et 0,44 M€ au titre de la convention cadre des travaux réalisés sur le site de Valois.

##### **Transferts (titre 6) : 3,78 M€ en AE et 3,75 M€ en CP**

Ces dépenses ont été exécutées pour 2,72 M€ en AE et 2,68 M€ en CP au titre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV). Cette politique mobilise de nombreux acteurs des réseaux culturels et renforce ainsi la diffusion de données culturelles. Ce programme est résolument orienté vers les usages, dans un objectif de diffusion des contenus culturels au plus grand nombre, de développement du numérique éducatif et de l'émergence de nouveaux services et usages en ligne.

Pour 0,46 M€ en AE et en CP, ces transferts sont effectués au titre des études ou de la recherche en finançant des travaux universitaires notamment.

0,29 M€ sont consacrés au soutien du ministère à des mesures qui visent à mobiliser contre les discriminations et les inégalités femmes/hommes.

Enfin, 0,24 M€ en AE/CP sont destinés à soutenir diverses actions d'action sociale.

**En catégorie 72 (dotations en fonds propres) 0,9 M€ en AE et en CP ont été exécutés au titre des travaux de rénovation du parc de logement sociaux gérés par certains établissements publics :**

*Ces crédits correspondent au plan de rénovation du parc des logements de fonction du ministère et de ses opérateurs, soit 468 logements de fonction répartis sur de très nombreux sites tels que les châteaux de Versailles, de Fontainebleau, de Compiègne, la manufacture des Gobelins à Paris, des monuments historiques, des musées, certaines écoles d'enseignement supérieur... Compte tenu de l'état sanitaire, parfois très dégradé, des logements dans certains établissements ou services à compétence nationale, le ministère a engagé, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation, d'accessibilité, de dépollution et de mise aux normes de ces logements. Ce plan doté d'un montant annuel d'un million d'euros permet de co-financer ces travaux avec les établissements et services concernés. Plus de 300 logements ont ainsi été rénovés à ce jour. Le plan sera poursuivi en 2022.*



**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AFR - Académie de France à Rome (P131)</b>					<b>17 100</b>	<b>17 100</b>
Dotations en fonds propres					17 100	17 100
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>2 734</b>	<b>2 734</b>				
Transferts	2 734	2 734				
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>			<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts	10 000	10 000			20 000	20 000
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>					<b>7 200</b>	<b>7 200</b>
Transferts					7 200	7 200
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>					<b>62 000</b>	<b>62 000</b>
Dotations en fonds propres					62 000	62 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>	<b>30 000</b>	<b>10 000</b>				<b>10 000</b>
Transferts	30 000	10 000				10 000
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>					<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Transferts					30 000	30 000
<b>EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)</b>	<b>480 000</b>	<b>480 000</b>			<b>543 227</b>	<b>543 227</b>
Dotations en fonds propres	480 000	480 000			490 227	490 227
Transferts					53 000	53 000
<b>Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)</b>	<b>187 000</b>	<b>187 000</b>			<b>164 000</b>	<b>164 000</b>
Dotations en fonds propres	187 000	187 000			164 000	164 000
<b>INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>			<b>17 000</b>	<b>17 000</b>
Transferts	17 000	17 000			17 000	17 000
<b>MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)</b>					<b>40 000</b>	<b>25 000</b>
Transferts					40 000	25 000
<b>Musée du Louvre (P175)</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>				
Transferts	500 000	500 000				
<b>EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>					<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts					40 000	40 000
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>85 574</b>	<b>85 574</b>
Transferts	40 000	40 000			85 574	85 574
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Transferts					20 000	20 000
<b>EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>					<b>38 208</b>	<b>38 208</b>
Dotations en fonds propres					38 208	38 208
<b>BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>				
Transferts	30 000	30 000				
<b>CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>				
Transferts	25 000	25 000				
<b>CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art</b>					<b>3 000</b>	<b>3 000</b>

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>dramatique (P361)</b>						
Transferts					3 000	3 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>					<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
Dotations en fonds propres					20 000	20 000
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>					<b>73 000</b>	<b>73 000</b>
Transferts					73 000	73 000
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>					<b>60 000</b>	<b>60 000</b>
Transferts					60 000	60 000
<b>Etablissement public du Mobilier National (P131)</b>					<b>121 765</b>	<b>121 765</b>
Dotations en fonds propres					86 615	86 615
Transferts					35 150	35 150
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			<b>56 000</b>	<b>56 000</b>
Transferts	40 000	40 000			56 000	56 000
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>					<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
Transferts					8 000	8 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>1 415 000</b>	<b>1 415 000</b>			<b>1 191 000</b>	<b>1 191 000</b>
Transferts	1 415 000	1 415 000			1 191 000	1 191 000
<b>OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)</b>	<b>14 582 173</b>	<b>14 582 173</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 825 087</b>	<b>12 825 087</b>
Subventions pour charges de service public	12 282 173	12 282 173	12 215 741	12 215 741	12 825 087	12 825 087
Dotations en fonds propres	2 300 000	2 300 000				
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>49 000</b>	<b>49 000</b>			<b>324 139</b>	<b>333 860</b>
Transferts	49 000	49 000			324 139	333 860
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>153 900</b>	<b>145 860</b>			<b>656 700</b>	<b>656 700</b>
Subventions pour charges de service public	18 700	18 700			58 200	58 200
Transferts	135 200	127 160			598 500	598 500
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>					<b>123 078</b>	<b>96 010</b>
Transferts					123 078	96 010
<b>INED - Institut national d'études démographiques (P172)</b>	<b>95 656</b>	<b>82 525</b>			<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Transferts	95 656	82 525			30 000	30 000
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>					<b>52 000</b>	<b>52 000</b>
Transferts					52 000	52 000
<b>Universcience (P361)</b>					<b>60 000</b>	<b>60 000</b>
Transferts					60 000	60 000
<b>MNS - Musée national du sport (P219)</b>					<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts					5 000	5 000
<b>Total</b>	<b>17 707 463</b>	<b>17 666 291</b>	<b>12 215 741</b>	<b>12 215 741</b>	<b>16 743 078</b>	<b>16 720 731</b>
Total des subventions pour charges de service public	12 300 873	12 300 873	12 215 741	12 215 741	12 883 287	12 883 287
Total des dotations en fonds propres	2 967 000	2 967 000			878 150	878 150
Total des transferts	2 439 590	2 398 418			2 981 641	2 959 294

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Justification au premier euro

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE****EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	Réalisation 2021 Prévision 2022 Réalisation 2022	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0	0	119	2	0	2	0
	0	0	125	4	0	4	0
	0	0	120	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>119</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
			<b>125</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
			<b>120</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

L'établissement a poursuivi sa démarche d'accompagnement de l'apprentissage en recrutant à la rentrée 2022, deux nouveaux apprentis, l'un en équipe opérationnelle et l'autre en ressources humaines. Au total, en 2022, l'OPPIC a consommé 0,54 ETPT hors plafond d'emploi.

**SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>125</b>	<b>120</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Les données sur le schéma d'emplois des établissements n'ont pu être produites pour l'exercice 2022. Des travaux complémentaires sont en cours entre le ministère de la Culture et ses établissements afin que la donnée soit disponible pour l'exercice 2023.

# Opérateurs

## OPÉRATEUR

OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

#### Principaux faits structurants de l'année 2022

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 136 opérations (hors projet Maine) sont « vivantes ». Elles comprennent les 17 opérations nouvelles de 2022 et 20 opérations à clôturer en 2023. Parmi celles-ci, 46 opérations sont en conventions de mandat pour un montant de 1 183 M€ et 90 en convention cadre pour un montant de 363 M€.

L'année 2022 a été marquée par une forte diminution des engagements. Ces derniers s'établissent à 104 M€, soit près de 69 M€ de moins qu'en 2021, année atypique, en raison de l'engagement des opérations financées par les crédits du plan de relance. Par ailleurs, les engagements prévus sur l'opération d'installation du Centre National des Arts Plastiques (CNAP) à Pantin ainsi que sur le Centre de Conservation et d'études de Besançon n'ont pu être réalisés sur l'année 2022. Les crédits engagés se répartissent à hauteur de 55 % pour les opérations passées sous convention de mandat et à 45 % pour les opérations gérées en convention-cadre. En revanche, 176 M€ ont été mandatés en 2022, soit 9 M€ de plus qu'en 2021. Il convient de noter qu'il s'agit du montant le plus important depuis 2015. Le quadrilatère Richelieu est l'opération pour laquelle les crédits mandatés sont les plus importants suivie de près par les travaux de restauration du musée national de la Marine (près de 23 M€ pour chacune de ces opérations).

L'OPPIC, locataire depuis sa création, a lancé, après sa validation en Conférence Nationale de l'Immobilier Public (CNIP) en juillet 2021, l'opération de construction de son futur site, avenue du Maine. En 2022, les études se sont poursuivies et le maître d'œuvre a été retenu après une procédure de concours. Pour rappel, le projet est financé par le fonds de roulement de l'établissement grâce aux économies réalisées chaque année. Le coût du projet est estimé à 16,35 M€.

#### Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2022 s'est achevée sur le départ de Clarisse Mazoyer, présidente depuis 2015. Valérie Forey, directrice générale, a été nommée présidente par intérim, à compter du 30 décembre 2022, dans l'attente de la nomination du prochain président.

Plusieurs chantiers importants ont été menés en 2022 :

- L'OPPIC a élaboré, après la mise en œuvre d'une démarche participative, son nouveau COP pour les années 2023-2025. Il a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement de novembre 2022.
- L'établissement a également préparé son SPSI pour la période 2022-2026. Il est en cours d'examen par les tutelles.
- Le décret n° 98-387 du 19 mai 1998 relatif à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture a été revu afin de préciser le périmètre d'exercice des missions de l'établissement et de procéder à la modification des dispositions relatives à ses modalités d'intervention. Le projet de décret modificatif est également en cours d'examen.
- L'établissement a élaboré sa charte de déontologie, en concertation avec les représentants du personnel. Cette charte a été adoptée par le comité technique du 21 octobre 2022.

**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Opérateurs

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>						
Transferts						
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>150</b>	<b>150</b>				
Transferts	150	150				
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>14 582</b>	<b>14 582</b>	<b>12 216</b>	<b>12 216</b>	<b>12 825</b>	<b>12 825</b>
Subventions pour charges de service public	12 282	12 282	12 216	12 216	12 825	12 825
Dotations en fonds propres	2 300	2 300				
<b>P212 – Soutien de la politique de la défense</b>	<b>7 230</b>	<b>7 230</b>			<b>6 750</b>	<b>6 750</b>
Transferts	7 230	7 230			6 750	6 750
<b>Total</b>	<b>21 962</b>	<b>21 962</b>	<b>12 216</b>	<b>12 216</b>	<b>19 575</b>	<b>19 575</b>

**Financement de l'État**

L'écart entre le montant des crédits votés en LFI 2022 (12 215 741 €) et l'exécution 2022 (12 825 087 €) s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-173 240 €) ;
- Le versement de la protection sociale complémentaire (PSC) retraitée de la mise en réserve de précaution (+21 055 €) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer la masse salariale d'emplois mis à disposition de l'OPPIC et remboursée par le ministère des Armées (+365 000 €) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle destinée à compenser l'augmentation de la valeur du point fonction publique qui a eu lieu en juillet 2022 (+328 531 €). En 2022, l'OPPIC n'a pas été compensé pour le surcoût de masse salariale lié à l'augmentation du point. En revanche, en fin de gestion 2022, une compensation du surcoût pour l'année pleine 2023 a été obtenue.

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	9 695	8 646	Subventions de l'État	12 216	12 825
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	350	377	– subventions pour charges de service public	12 216	12 825
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 255	3 685	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	225	225
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	108	69	Revenus d'activité et autres produits	80	348
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	108	69	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		166
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>12 950</b>	<b>12 332</b>	<b>Total des produits</b>	<b>12 521</b>	<b>13 398</b>
Résultat : bénéfice		1 066	Résultat : perte	429	
Total : équilibre du CR	12 950	13 398	Total : équilibre du CR	12 950	13 398

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	321		Capacité d'autofinancement		969
Investissements	562	352	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>883</b>	<b>352</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>969</b>
Augmentation du fonds de roulement		617	Diminution du fonds de roulement	883	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

### Compte financier

Le résultat de l'année 2022 est supérieur aux prévisions initiales en raison de charges de personnel et de fonctionnement bien moindres que celles annoncées en budget initial 2022 (-1,05 M€) et une hausse des produits (+661 k€). La capacité d'autofinancement est supérieure aux prévisions du budget initial 2022 (+1,07 M€).

[En budget initial 2022, le montant de subventions pour charges de service public s'élevait à 12,432 M€ et non 12,216 M€ comme indiqué dans le tableau ci-dessus ; cet écart est lié à une erreur de saisine lors de la production du PAP 2022. Les commentaires sont rédigés en concordance avec la donnée correcte de SCSP].

## Soutien aux politiques du ministère de la culture

Programme n° 224 | Opérateurs

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
284 832	208 116	269 677

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 695	9 695	9 364	9 364
Fonctionnement	1 619	3 147	1 593	2 681
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 941	562	1 838	352
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>13 254</b>	<b>13 403</b>	<b>12 794</b>	<b>12 397</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	350	350	377	377

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>12 521</b>	<b>13 205</b>
Subvention pour charges de service public	12 216	12 392
Autres financements de l'État	0	433
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	225	225
Recettes propres	80	155
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>12 521</b>	<b>13 205</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>808</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>883</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
autres charges	0	24	24	0	0	0	0	24	24
	0	20	20	0	0	0	0	20	20
bâtiments et domaines	0	484	1 732	0	0	1 900	521	2 384	2 253
	0	456	1 584	0	0	1 815	331	2 271	1 914
fonctionnement	234	1 110	1 390	0	0	41	41	1 385	1 665
	161	1 117	1 078	0	0	23	21	1 301	1 260
masse salariale	9 461	0	0	0	0	0	0	9 461	9 461
	9 203	0	0	0	0	0	0	9 203	9 203

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<b>Total</b>	<b>9 695</b> <b>9 364</b>	<b>1 619</b> <b>1 593</b>	<b>3 147</b> <b>2 681</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>1 941</b> <b>1 838</b>	<b>562</b> <b>352</b>	<b>13 254</b> <b>12 794</b>	<b>13 403</b> <b>12 397</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>883</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	192 495	176 078
Autres décaissements non budgétaires	0	67
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>193 378</b>	<b>176 146</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>193 378</b>	<b>176 146</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>808</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	130 047	160 153
Autres encaissements non budgétaires	0	30
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>130 047</b>	<b>160 991</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>63 331</b>	<b>15 155</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	521	331
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	62 810	14 824
<b>Total des financements</b>	<b>193 378</b>	<b>176 146</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## Équilibre financier

Le compte financier fait état d'une consommation légèrement inférieure aux prévisions de dépenses, à hauteur de 99,57 % en AE et 96,77 % en CP. La sous exécution des dépenses concerne essentiellement les dépenses de fonctionnement et d'investissement ; l'exercice ayant été marqué par une économie exceptionnelle de loyer, liée au déménagement temporaire de l'OPPIC sur la moitié de l'année. Par ailleurs, la sous-consommation en CP est aussi due à un report de certaines dépenses en 2023, et notamment de dépenses de personnel, d'informatique et de télécommunications, ainsi que d'investissements en raison du report du paiement de la prime relative au marché de maîtrise d'œuvre notifié en fin d'année 2022.

L'exécution permet de dégager un solde budgétaire positif à hauteur de 0,8 M€, bien supérieur au déficit de 666 k€ prévu au budget initial qui était lié à une hausse de dépenses de personnel pour la budgétisation de 5 emplois temporaires ainsi que des dépenses d'investissement liées au lancement du projet de relogement avenue du Maine. Le



**Soutien aux politiques du ministère de la culture**

Programme n° 224 | Opérateurs

solde budgétaire de 0,8 M€ s'explique par une augmentation des recettes (+468 k€) en raison d'un complément de subvention en novembre 2022 et une sous-consommation des crédits de paiement.

Le haut niveau de trésorerie est dû notamment au calendrier des opérations d'investissements qui conditionne le rythme des décaissements ainsi que des encaissements conséquents en décembre (+37,3 M€) concernant les dispositifs d'intervention pour compte de tiers en convention de mandat ou convention cadre.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>121</b>	<b>129</b>	<b>121</b>
– sous plafond	119	125	120
– hors plafond	2	4	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	4	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

**Consolidation ds emplois de l'opérateur**

La consommation du plafond d'emploi en 2022 est en augmentation par rapport à l'année dernière de +1,1 ETPT en raison de l'augmentation du plafond d'emploi pour les opérations financées par des tiers comprenant la réhabilitation du bâtiment Oscar Niemeyer de Saint-Denis (+3 ETPT) et la modernisation du musée de l'Armée (+2 ETPT). Des difficultés de recrutement ont engendré des vacances d'emploi en 2022.